

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 h 30.

Présents : M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19 h 36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18 h 40).

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19 h 36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18 h 40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

ADMINISTRATION GENERALE	5
1. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.....	5
2. Ouverture d'une agence postale communale dans le quartier du Polo-Beyris - Signature de la convention avec la Poste	6
CULTURE ET PATRIMOINE	8
3. Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat avec le Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque.....	8
4. Musée Bonnat-Helleu, Musée des Beaux-Arts de Bayonne - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Lots n°1, 4, 5 - Modification concernant le groupement Laveau - Avenant aux accords-cadres.....	9
5. DIDAM - Exposition « Faune, rencontre animale » - du 2 décembre 2022 au 12 février 2023	9
6. DIDAM - Convention biennale Ville-CAPB opération Transit.....	10
7. Édition 2022 du Festival de chœurs Koruak.....	10
8. Financement de la Ville de Bayonne pour la création d'un chœur basque professionnel	11
9. Médiathèque - Actualisation du règlement intérieur.....	12
10. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne	12
11. Signature d'une convention de partenariat tripartite pour la valorisation des fonds basques : Bilketa, ASNABI et ALDEE.....	13
12. Festival "Points de Vue" - Convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.....	13
13. Attribution d'une subvention de la Ville à l'Académie du chocolat pour l'organisation de la manifestation "Bayonne fête son chocolat"	14
DÉVELOPPEMENT URBAIN	14
14. PNRQAD - Rétrocession des immeubles 22 à 30 rue Victor-Hugo à Domofrance.....	14
15. Port de Bayonne - Adoption de la Charte d'accueil des entreprises	20
16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	21
ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION	21
17. Partenariat avec l'association « Coup de pouce » - Accompagnement du Programme de Réussite Éducative de la Ville de Bayonne.....	21

18. Convention de mise à disposition par l'État d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur les temps périscolaires	21
FINANCES	24
19. Exercice 2022 - Budget principal - Décision modificative n°2.....	24
20. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n°2	25
21. Fêtes de Bayonne 2022 - Prise en charge des coûts de sécurité mobilisés par les services de l'État.....	31
22. Contrôle allégé partenarial - Dépenses relatives aux subventions - Convention entre l'ordonnateur et le comptable public.....	35
23. Remises gracieuses de créances	35
FONCIER	36
24. Mise à disposition de la Maison de quartier du Séqué au profit de l'association « La Ferme de Loustaounaou » - Renouvellement de la convention	36
25. Constitution d'une servitude de vue au bénéfice de la société Bouygues Immobilier - Future résidence sise 121 rue Maubec près de l'angle de l'avenue De Lattre de Tassigny.....	36
26. Abandon d'une servitude de passage constituée au profit de la Ville de Bayonne par le syndicat des copropriétaires de la résidence Kurlinka sise 3, 5 et 7 rue de Balichon.....	37
27. Acquisition de parcelles appartenant au groupe SNCF sises 75 rue Maubec - Précisions à apporter à la délibération du 14 octobre 2021.....	37
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	37
28. Gestion des populations de grands animaux sauvages - Partenariat avec l'association Saint Hubert Côte Basque	37
INFRASTRUCTURES	38
29. Enfouissement du réseau de télécommunications, rue Henri Zo - Conventions avec la société Orange.....	38
MARCHÉS PUBLICS.....	38
30. Rénovation extension du Musée Bonnat-Helleu - Lot 16 revêtements de sols souples - Avenant n°1 au marché conclu avec la société Atlantic Revêtements.....	38
31. Travaux d'entretien et de rénovation des espaces verts pour la période de 2023 à 2026 - Lancement de la consultation et signature des contrats	39
32. Foire au jambon et fêtes de Bayonne 2023, 2024, 2025 - Fourniture et mise en place de gobelets et récipients réutilisables - Lancement de la procédure - signature des marchés	39

33. Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public - Accord-cadre conclu en groupement de commande avec la Ville d'Anglet - Avenant n°1 (lot n°1)	41
34. Fourniture de papier pour le matériel bureautique de la Ville, des écoles et du CCAS - Constitution d'un groupement de commandes.....	41
35. Maintenance des systèmes de contrôle d'accès, des systèmes anti-intrusion et des systèmes de vidéo-surveillance concernant les établissements communaux et du centre communal d'action sociale - Convention de groupement de commandes avec le CCAS .	41
36. Contrat d'assurance "responsabilité et risques annexes" - Lancement de la consultation des opérateurs économiques et signature du contrat suite à résiliation.....	42
POLITIQUE DE LA VILLE.....	42
37. GIP-DSU - Appel à projets 2022 - Attribution de subventions	42
RESSOURCES HUMAINES	42
38. Modification du tableau des effectifs.....	42
39. Mise à disposition d'un local auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques pour les rendez-vous avec la psychologue du travail	43
40. Délégation de service public de fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire (année 2021).....	44
41. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport annuel du délégataire (année 2021).....	44
SOLIDARITÉS	44
42. Attribution d'une subvention à l'association DIAKITE	44
SPORTS.....	46
43. Mise à disposition de locaux au profit de l'association Aviron Bayonnais Rugby (site de La Floride - 9 avenue Raoul Follereau).....	46
44. Adoption du nouveau règlement intérieur des établissements aquatiques	46
45. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Perle Bouge...	47
COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	47
46. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville.....	47
47. Syndicat intercommunal de la Nive Maritime - Rapport d'activité pour l'exercice 2021 ..	47
48. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak - Rapport d'activités 2021	47

49. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques - Rapport d'activité pour l'exercice 2021 ..48
50. Société locale d'épargne Pays basque - Rapport pour l'exercice 2021-2022 du représentant de la Ville 48
51. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque - Rapport pour l'année 2021 des représentants de la Ville au conseil d'administration48
52. Société coopérative d'intérêt collectif "Légumes Pro" - Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville.....48

Il est procédé à l'appel.

Le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 21 juillet 2022

Aucune observation n'a été formulée par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ETCHEGARAY : Mesdames et messieurs, vous avez sur votre table un catalogue qui est un ouvrage fort intéressant. Il s'agit d'une rétrospective d'une exposition qui se trouve encore au Musée Basque et qui concerne le Musée Bonnat-Helleu et plus spécifiquement les œuvres de Léon Bonnat. Cette exposition, qui a commencé au début de l'été, a très bien marché. Les chiffres de fréquentation sont excellents. Ce livre sera en librairies dans les prochains jours et sera un très beau cadeau de Noël pour ceux qui le souhaitent.

Je tiens par ailleurs à évoquer ici le décès de Liliane CORMILLOT qui a été adjointe d'Henri Grenet (1977) puis de Jean Grenet (1995) dans les fonctions d'adjointe en charge du cadre de vie jusqu'en 2001.

Une minute de silence est effectuée.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Vous avez eu communication de la liste des décisions sur lesquelles vous avez eu la possibilité de nous demander des explications auxquelles nous avons répondu. En l'absence d'autres questions en séance, je considère que nous avons satisfait à l'obligation de rapport sur les décisions qui ont été rendues.

2. Ouverture d'une agence postale communale dans le quartier du Polo-Beyris - Signature de la convention avec la Poste

M. ETCHEGARAY : Je n'ai pas besoin de vous expliquer ce qu'a été la lutte entre la Ville, les habitants du quartier qui se sont organisés en collectif et le groupe La Poste. Après avoir tenté tout ce qui pouvait l'être, il a fallu se rendre à l'évidence : pour maintenir ce service public – parce que nous allons le maintenir – il n'y avait qu'une seule solution, c'était que ce soit la Ville – et vous en étiez d'accord puisque nous en avons parlé ici même et nous le validons à présent – qui crée une agence postale communale dans ce quartier. Elle sera installée dans le local qui hébergeait l'agence précédente gérée par le groupe La Poste.

L'objectif principal pour nous est que les opérations bancaires et postales majeures puissent être assurées par ce bureau : affranchissement de colis et de lettres, retrait et dépôts de colis et lettres recommandées, réexpéditions, achats de produits (cartes SIM prépayées, forfaits téléphoniques). Les titulaires d'un compte La Poste pourront procéder à des versements et retraits d'espèces à hauteur de 500 € par semaine et par compte, ainsi qu'à des dépôts de chèques.

La seule différence – elle est de taille – est que cette agence sera gérée par des agents communaux. Le groupe La Poste a simplement accepté de contribuer par une aide annuelle de fonctionnement, que je qualifierais de dérisoire, à la prise en charge de ces frais de personnel. Les dépenses d'équipement et la formation des agents municipaux seront quant à elles prises en charge par le groupe La Poste. Cela concerne deux emplois. L'un va être créé tandis que l'autre va résulter d'un redéploiement des services.

Ce service fonctionnera à partir du 24 octobre, du lundi au samedi, de 8 h 30 à 12 h 30 dans un premier temps. Nous sommes dans une phase d'évaluation qui permettra de voir s'il faut modifier ou non ces horaires. Il en coûtera à la ville des dépenses de fonctionnement supplémentaires de 40 000 €, dans une période où nous faisons justement la chasse aux dépenses de fonctionnement. Cette dépense sera compensée par une aide de l'État de 11 000 € environ.

Notre objectif est de travailler aussi à l'obtention du label France Services, mieux connu en milieu rural qu'urbain. J'ai inauguré de nombreuses maisons France Services en tant que président de l'agglomération. C'est souvent un franc succès. J'ai inauguré ce label à Bardos dernièrement. Ces maisons permettent une installation d'un certain nombre de services publics – notamment la Caisse d'Allocations Familiales – et de bien d'autres prestataires du domaine social tels que l'Agence pour l'Emploi.

Le label France Services permettra donc d'étoffer ce service postal en lui adjoignant d'autres services.

Nous aurons ainsi répondu aux demandes du collectif qui s'est beaucoup mobilisé dans cette affaire. Et nous aurons terminé lorsqu'un distributeur automatique sera installé au niveau de cette agence. Nous sommes en train de travailler pour résoudre d'ici la fin de l'année certaines questions d'ordre technique et administratif – tout à fait surmontables.

Je passe la parole à M. ABADIE qui fait partie des personnes à s'être mobilisées autour de ce projet.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak,

Alléluia ! C'est en quelque sorte le cri du collectif d'habitants qui n'a jamais baissé les bras et a su fédérer autour de ce juste combat. La poursuite du service postal n'aurait pu se faire sans eux et sans le soutien politique dans cette instance puisque nous avons signé à l'unanimité une motion il y a quelques mois. C'est une très bonne nouvelle.

Il y a deux ans, en plein mois d'août 2020, le service de La Poste décidait de façon unilatérale et sans concertation, de réduire les horaires d'ouverture du bureau situé dans le quartier Polo-Beyris. La méthode est aujourd'hui connue puisqu'elle est en œuvre un peu partout en France et notamment ici, au Pays basque puisqu'un cas analogue a été constaté à Sarre : réduire les horaires d'ouverture, les services, trouver un commerce pour 400 € mensuels acceptant d'assurer un service minimum avec une formation du personnel réduite à 2 heures. Finalement des tableaux Excel témoignent d'un taux de fréquentation très faible d'une clientèle un peu perdue. Quand le citron est pressé nous pouvons jeter la peau et, comme dirait Molière, « la comédie nous enseigne à détester le ridicule ». Comme un fait exprès, il a été impossible de rencontrer les responsables cachés derrière le quasi-anonymat de leurs e-mails respectifs. La commission fantoche nommée CDPPT n'était quant à elle qu'un ersatz de démocratie impliquant les élus, La Poste et l'État. Il faut observer ce que va devenir la poste centrale, rue Jules-Labat, actuellement en travaux : un lieu déshumanisé et un mur d'automates.

Le collectif, quant à lui, est fier de maintenir du lien social dans un quartier qui veut vivre. Celui-ci a bataillé jour après jour, semaine après semaine, au moyen d'informations tous azimuts, des réunions publiques – auxquelles vous avez assisté Monsieur le Maire et un certain nombre d'élus ici présents –, des rassemblements et même une occupation du bureau du quartier. À noter aussi plusieurs actions devant la Poste des allées marines, celle de Jules-Labat où la responsable a fait appeler la police, des *sittings* et distributions de tracts devant Carrefour Market (situé à 2 km du quartier et qui avait pris un temps le relais de certains services et à qui nous avons fait entendre raison), des rencontres avec des syndicalistes avec qui le collectif a œuvré de concert et des élus de toutes tendances, des parlementaires du Conseil régional, de l'agglomération et bien évidemment de la mairie. Une motion a donc été signée dans cette instance où a pu s'exprimer le soutien accentué de vous-même, Monsieur le Maire, et de plusieurs adjoints. C'est cette ténacité des habitants, des partenaires de la Ville et de commerçants locaux – Isabelle et Philippe du magasin d'alimentation Vival – qui a abouti à la création de ce service public postal de proximité.

Nous avons gagné en démocratie. Le message que veut faire passer ce groupe d'habitants engagés pour l'intérêt général est soutenu par la très grande majorité de la population, c'est de ne pas céder au fatalisme et de lutter contre la désespérance. Celle-ci amène les Bayonnais à se réfugier dans l'abstention – qui s'élevait à 50 % aux dernières élections, qui étaient des élections de proximité.

Il est indiqué dans cette délibération que cette agence ouvrira le 24 octobre prochain et fonctionnera tous les matins du lundi au samedi, dans un premier temps. La délibération précise que « la Ville se réserve en effet la possibilité, après une phase d'expérimentation, de revoir ces éléments à l'aune des besoins constatés ». Ce à quoi j'ajouterais « en lien constant avec le collectif. » Celui-ci demande depuis le mois de juin une rencontre avec les représentants de votre majorité pour faire part de l'enquête réalisée dans les trois bureaux de vote au moment des élections législatives. Près de 900 familles ont paraphé cette enquête en demandant expressément, en sus des services postaux, d'autres services dont le DAB et des services décentralisés de la mairie. Il serait intéressant d'échanger sur ces sujets avec le collectif.

Cette convention est signée pour 9 ans et renouvelable une fois, ce qui couvre une période potentielle de 18 ans, ce qui est très satisfaisant. La Poste verse une convention forfaitaire d'environ 13 000 € annuels.

Denak elgarrekin badu zer egin ! Ekintzak ainitz izan dira egiasko posta bulego bat berriz ukaiteko ! Bi urtez borroka pollit bat antolatu dugu biztanleen izenean ! Eta gaur erraiten ahal dugu : bide on bat ginen baionako zerbitzio publiko bat atxikitzeko ! Gora gu ta gutarrak !

Bravo à tout le monde. Le bon sens et le service à la population l'ont emporté, ainsi que la forte synergie de toutes les personnes de bonne volonté sans quoi rien n'aurait été possible.

Pour information, lors de l'inauguration du 24 octobre, le collectif proposera un petit déjeuner auquel la population et les élus sont invités. Pour autant, il reste à mener, Monsieur le Maire, l'inauguration officielle entre le collectif et la mairie pour sceller une participation commune à la réalisation du maintien de ce service public postal de proximité et envisager l'avenir dans une perspective de co-responsabilité. Alléluia !

M. ETCHEGARAY : Dans la liturgie chrétienne, « Alléluia » précède la lecture de l'Évangile du jour ! C'est un trait d'humour, évidemment ! Merci, nous sommes d'accord avec ce que vous venez de dire. Puisqu'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

3. Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat avec le Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque

Mme CASTEL : À l'occasion du centenaire de la disparition de Léon Bonnat, le Musée Bonnat-Helleu et le Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque produisent en collaboration une exposition documentaire dénommée "Léon" sur le lien entre le peintre et collectionneur et Bayonne. Cette exposition a débuté le 3 octobre et va se poursuivre jusqu'au 30 décembre 2022. L'inauguration aura lieu le 26 octobre. Une convention de partenariat fixe les engagements de chacune des parties. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la note explicative de synthèse.

En complément de l'ouvrage que vous nous avez présenté en début de séance, je tiens à vous informer qu'une très belle exposition a également été inaugurée il y a un peu plus de quinze jours au Muséum d'histoire naturelle intitulée « Bonnat, voyages & paysages », un événement important dans le cadre de cette année du centenaire.

M. SÉVILLA : Nous avons monté un partenariat avec les différents musées et structures culturelles de la commune pour faire valoir Bonnat à l'occasion de cette année du centenaire. Nous avons réussi à trouver un prisme commun pour mettre en valeur la culture sous toutes ses facettes, avec la vision de Bonnat, ici au cœur de ville mais également sur la Plaine d'Ansot, en faisant apparaître des productions de Léon Bonnat mettant en évidence sa culture du paysage et une certaine vision de la nature, de l'environnement et de la biodiversité sur notre commune et dans le Pays basque.

M. ETCHEGARAY : C'est un croisement très intéressant que propose cette exposition que nous avons inaugurée il y a peu de temps. Beaucoup d'écoles vont pouvoir découvrir cette exposition également très didactique.

M. UGALDE : Quelques mots de notre déplacement récent à Bilbao lié à un transport d'œuvres de Rubens directement associée à la grande collection du Musée Bonnat. Le Musée des Beaux-Arts de Bilbao, qui est un musée de référence dans ce domaine, a eu la visite du conservateur général du Musée du Prado en charge de ce dossier Rubens. Celui-ci a évoqué le Musée Bonnat comme « une référence mondiale » pour, en particulier, la qualité des dessins qui s'y trouvent.

Il a d'ailleurs fait référence à un souvenir personnel remontant à une quarantaine d'années, lorsqu'il était étudiant et devait réaliser un travail ne pouvant être conçu sans un passage par les œuvres de Bonnat et la supervision des œuvres que nous avons aujourd'hui l'honneur de présenter à Bilbao.

Cela situe manifestement ce grand Musée Bonnat-Helleu, dès que celui-ci pourra être ouvert, dans un concert international qui devrait positionner nos propositions culturelles à un autre niveau que celui que nous pouvons proposer actuellement.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. Musée Bonnat-Helleu, Musée des Beaux-Arts de Bayonne -
Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés
subséquents - Lots n° 1, 4, 5 - Modification concernant le groupement
Laveau - Avenant aux accords-cadres**

Mme CASTEL : Dans le cadre du volet conservation restauration du chantier des collections du Musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec des groupements de restaurateurs. Au vu des éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il y a lieu de prendre acte du changement d'identité de l'un des membres des groupements titulaires des lots n° 1, 4 et 5 sans modification sur les droits et obligations attachés aux contrats. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à intervenir à chacun des trois accords-cadres correspondants.

Nous avons eu une explication très claire lors de la Commission culture et patrimoine.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. DIDAM - Exposition « Faune, rencontre animale » - du 2 décembre
2022 au 12 février 2023**

M. UGALDE : Je rappelle que le DIDAM propose actuellement l'exposition Inside/Out #2 cultivée avec intérêt avec le festival Points de vue et permettant de mieux comprendre la démarche de cet art de rue. Je souligne le niveau des artistes qui y participent. Le travail n'a rien d'improvisé. Ces artistes professionnels peuvent avoir des formations académiques assez surprenantes.

L'exposition "Faune, rencontre animale" est consacrée à la photographie animalière. Élaborée en partenariat avec le laboratoire photographique Photogune de San

Sebastián / Donostia, elle présente les travaux de trois photographes : Martín Barandalla, Quentin Gravaud et Guillaume Pépy. Un programme culturel, plus particulièrement destiné au jeune public et aux familles, accompagnera cette exposition dotée d'un budget de 30 000 €. Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de cette exposition.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DIDAM - Convention biennale Ville-CAPB opération Transit

M. UGALDE : Dans le contexte de la réflexion portée par la Communauté d'Agglomération Pays basque (CAPB) autour de la programmation urbaine à venir sur le site dit de « Rive Droite Adour », la CAPB a souhaité réunir des acteurs du monde culturel et patrimonial pour accompagner cette démarche. Le Pôle Arts Visuels de la Direction de la Culture et du Patrimoine est partie prenante au travers de l'opération Transit qui combine temps de résidence artistique et dispositif de médiation culturelle. Une convention de partenariat pour les années 2022 et 2023 entre la CAPB et la Ville précise les modalités et la répartition des coûts. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Édition 2022 du Festival de chœurs Koruak

M. UGALDE : Je me permets une petite digression pour vous partager une information que vient de me communiquer M. SEVILLA, à savoir que des animaux sont présentés dans le cadre de l'exposition « Faune, rencontre animale », présentée précédemment. L'édition 2022 du festival international de chœurs Koruak se déroulera entre le 29 octobre et le 1er novembre prochains. Outre les concerts gratuits de chœurs basques, deux concerts de chœurs étrangers seront présentés au Théâtre Michel-Portal. Sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de ces deux derniers spectacles.

J'insiste beaucoup sur ces chœurs qui viennent parfois de l'autre bout du monde pour témoigner ici, dans un pays où l'on aime chanter, de l'universalité de cet art. Le Pays basque s'inscrit dans cette formidable chaîne artistique du chant choral. Ouvrir le festival à des horizons musicaux différents et des niveaux polyphoniques parfois bien au-dessus du nôtre rend service à l'éducation que nous souhaitons avoir vis-à-vis de la pratique du chant choral. Je vous invite à écouter nos chœurs basques mais à découvrir aussi les pratiques d'autres régions du monde.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ETCHEGARAY : Nous abordons maintenant un projet ancien qui prend forme à présent.

8. Financement de la Ville de Bayonne pour la création d'un chœur basque professionnel

M. UGALDE : Sachez qu'il y a un vrai plaisir à souligner la naissance future de ce grand chœur basque professionnel. Je rappelle qu'au sud, malgré la qualité et le niveau du chant choral, il n'existe pas ce niveau de professionnalisation pour le chœur. Bayonne prend le parti de s'inscrire dans une volonté d'excellence et de transmission aux nouvelles générations. Selon beaucoup d'observateurs, nous sommes dans une situation de totale urgence quant à la transmission du chant choral en Pays basque. Sauf à se contenter d'un folklorisme sympathique, c'est le moment de franchir ce pas d'exigence.

L'association Chœur Bayonne Pays basque porte un projet de chœur professionnel quasi-exclusivement dédié à l'éclectisme de la musique vocale basque. Composé de 8 chanteuses et 8 chanteurs de haut niveau, ce chœur de chambre abordera un répertoire pour chœur mixte, otxote de femmes et otxote d'hommes. Vitrine de la polyphonie vocale basque, ce chœur sera également chargé de contribuer au développement de la pratique du chant choral en amateur. Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € pour aider au démarrage des activités de ce chœur professionnel. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention amenée à être établie entre la Ville et l'association Chœur Bayonne Pays basque pour le versement de ladite subvention au titre de l'exercice 2022.

M. ETCHEGARAY : Merci pour cette présentation. Je passe la parole à M. ABADIE.

M. ABADIE : Ce futur chœur professionnel – dont le nom n'est pas mentionné, me semble-t-il – est porté par l'association Chœur Bayonne Pays basque. Je ne sais pas si cela sera son appellation exacte. Je tiens à préciser sur le plan géopolitique que, contrairement à ce qui est écrit au niveau de cette délibération, le Pays basque bénéficie déjà de plusieurs ensembles vocaux professionnels – je pense notamment à Coro Easo qui n'a peut-être pas le statut d'intermittent du spectacle mais qui exerce a minima en semi-professionnel. Cela concerne le Pays basque sud qui couvre 9/10^e du territoire du Pays basque en termes de superficie.

Gure ustez, kantariak hautatzelakoan lehentasuna eman behar litaike Ipar Euskal herriko koretan jadanik kantari direnei. Uste baitugu Ipar Euskal herri hontan ere badirela kalitatezko eta maila gorako kantariak.

Notre souhait est que la majorité de ce groupe soit composée de chanteuses et de chanteurs issus du Pays basque nord. Il faut pouvoir compter sur la piste indigène et notamment des chœurs déjà existants ainsi que du conservatoire Maurice Ravel Bayonne Côte Basque.

Je note une autre inconnue dans cette délibération concernant le type de répertoire qu'étudiera ce chœur. Enfin, il est légitime de se demander en quoi ce chœur sera chargé de contribuer au développement de la pratique du chant choral amateur et plus particulièrement auprès des jeunes générations. Pouvez-vous préciser quelles actions sont envisagées dans ce domaine ?

M. UGALDE : Deux éléments : tout d'abord, concernant le niveau des chœurs du Pays basque sud, nous savons de longue date, à les écouter, que leur niveau professionnel ne fait aucun doute. Cependant, sur le plan statutaire, jamais un chœur professionnel n'a été mis en place. Sur la deuxième partie de votre question, je précise que l'appel à subventions – qu'elles soient publiques ou privées, puisque nous allons travailler avec des chefs d'entreprises qui sont particulièrement motivés par ce sujet – sera conditionné au fait que des heures quotidiennes de pratique de ce chœur seront réservées à la pédagogie, à la transmission, à l'irrigation musicale. Ce chœur aura donc l'obligation statutaire d'aller au-devant des autres provinces, et

du Pays basque nord en particulier. La Basse Navarre ou Mauléon pourront profiter de ce chœur.

L'idéal serait bien sûr que nous puissions avoir 8 femmes et 8 hommes issus du Pays basque. Nous tenons à cet objectif. Pour autant, le niveau de professionnalisme de ce chœur supposera certaines compétences spécifiques : lecture de partitions, connaissance d'un répertoire élargi tourné vers la création, etc. Nombre d'auteurs et compositeurs basques ont besoin d'être joués et ne trouvent pas à l'heure actuelle – avec tout le respect que je dois à ceux qui font vivre le chant choral dans notre région – de formations en mesure de jouer leurs œuvres. L'exigence au moment du recrutement sera telle qu'il conviendra d'accepter, au moins au début, la venue de chanteurs professionnels ou semi-professionnels venant d'un cercle de régions élargi. Je pense notamment aux membres du chœur de l'Opéra national de Bordeaux.

Nous souhaitons que le siège social de ce chœur soit positionné sur la Rive droite pour favoriser le lien social et aller au-devant de populations nouvelles et de la jeunesse, à l'instar de la Maîtrise de Radio France qui siège en banlieue parisienne pour aller au-devant de jeunes ayant des talents à faire valoir. Tout cela fera partie de la philosophie générale qui nous animera.

On me précise que l'octroi de cette subvention est conditionné à la confirmation supplémentaire de 10 000 € de la Communauté d'agglomération Pays basque. M. le président doit y travailler vraisemblablement.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 1, M. ESTEBAN

9. Médiathèque - Actualisation du règlement intérieur

M. UGALDE : La version actuelle du règlement intérieur de la médiathèque a été approuvée par délibération du 18 juillet 2013. Il est aujourd'hui nécessaire de le mettre à jour pour tenir compte d'évolutions réglementaires intervenues dans le domaine de la protection des données personnelles (RGPD). C'est l'occasion aussi d'actualiser certains articles concernant le fonctionnement même de la Médiathèque alors que s'amorce une période de travaux pour sa rénovation extension. Il s'agit en particulier d'engager des mesures permettant d'accompagner les usagers et faciliter leur accès à l'offre de lecture publique pendant cette période notamment par la mise à disposition des documents numérisés ou encore la révision de la gestion des retards pour le retour des documents. Il est demandé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur ainsi que les tarifs modifiés de la médiathèque tels qu'annexés à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne

M. UGALDE : Nous sommes ici sur une délibération qui se répète assez fréquemment. Il faut s'en féliciter car elle aurait été inimaginable il y a quelques années. Ce qui était auparavant totalement réservé au milieu sportif commence à devenir une pratique tout à fait intégrée par la vie de l'entreprise, en Pays basque en particulier.

Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets, ou ceux de ses partenaires, financés grâce à des

mécènes, dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat, représentant un apport total en numéraire de 24 650 €.

M. ETCHEGARAY : Nous voyons dans la liste de ces mécènes de nouveaux noms. Ce sont de bonnes nouvelles. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Signature d'une convention de partenariat tripartite pour la valorisation des fonds basques : Bilketa, ASNABI et ALDEE

M. UGALDE : Le projet de portail documentaire des fonds basques Bilketa piloté par la Ville de Bayonne depuis 2010 s'est matérialisé par la création d'un réseau de bibliothèques et de centres de documentation qui conservent, traitent et mettent à disposition du public ces fonds documentaires. Une coopération plus large s'est instaurée au niveau transfrontalier. Elle réunit les professionnels du réseau Bilketa, l'association des bibliothécaires de Navarre ASNABI, et l'association basque des professionnels des archives, bibliothèques et centres de documentation ALDEE, couvrant la communauté autonome d'Euskadi. Il est proposé de formaliser cette coopération entre les réseaux de professionnels des fonds basques par la signature de la convention tripartite annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Festival "Points de Vue" - Convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération Pays basque

M. LAIGUILLON : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, pour votre confiance dans ce festival et ce projet. Je remercie aussi Yves, Sophie, Antton Curutcharry Alban, SpaceJunk et les soixante bénévoles qui ont œuvré pendant ce festival. Comme vous le savez, Bayonne est reconnue par le monde du street art. Je rappelle qu'une œuvre de l'artiste DEIH a été primée « meilleure œuvre au monde » en 2017. L'édition 2022 compte 13 artistes, 6 pays, 11 murs. Nous travaillons depuis deux ans avec la communauté d'agglomération pour étendre ce musée. Nous allons à Isturitz, Ustarritz, Irouleguy. Il y a six ans, notre volonté était de créer « un musée à ciel ouvert », j'ajouterais aujourd'hui « pourquoi pas faire le plus grand musée à ciel ouvert au monde ». Sur Bayonne, il existe 100 pièces qui impliquent 80 artistes. Certaines pièces sont éphémères, d'autres sont pérennes comme *Le Berger basque* par Sismik et Azot. Nous avons des artistes de renom comme Martha Cooper, Nevercrew qui ouvrent des fenêtres avec leurs univers et qui abordent des thématiques telles que les défis climatiques ou défis sur l'immigration.

Ce festival est unique et a atteint sa maturité avec un programme dense et riche incluant de la médiation culturelle, de la balade sonore, du cinéma, des tables rondes, un concert et bien sûr le DIDAM. La nouveauté est l'installation du village dans le quartier Saint-Esprit. À noter également beat street day dimanche 16 octobre avec 6 nationalités représentées. Les champions du monde avaient été reçus il y a deux ans. L'entrée est à 5 euros pour les détenteurs de la carte Déclic et 8 € en tarif normal. Enfin une autre nouveauté Zup'in est

prévue avec une descente à skate sur le bâtiment 2 côté grande ZUP avec l'association The Bay. Les champions de France vont également s'exercer sur une course à obstacles.

Initié par le centre d'art Spacejunk en partenariat avec la Ville en 2017, le Festival street art "Points de Vue" est désormais coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays basque (CAPB) en collaboration étroite avec la Ville de Bayonne. Dans le cadre de l'évolution de cette organisation, les personnes publiques impliquées ont souhaité formaliser cette gestion commune par la signature d'une convention de partenariat valable pour l'édition 2022 qui se déroulera du 19 au 23 octobre prochains. Il est en ce sens demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à avec la CAPB telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contres ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Attribution d'une subvention de la Ville à l'Académie du chocolat pour l'organisation de la manifestation "Bayonne fête son chocolat"

M. UGALDE : L'Académie du chocolat proposera à la Toussaint une nouvelle édition de "Bayonne fête son chocolat". Compte tenu de l'importance de cette manifestation gratuite et ouverte à tous, il est proposé, selon les éléments contenus en note explicative de synthèse, d'attribuer à l'Académie du chocolat une subvention d'un montant maximum de 5 000 €.

J'insiste sur le qualificatif « gratuit » car cela fait partie de la philosophie de nos animations dans 90 % des cas à Bayonne. Cela implique ce type de subvention qui permet de faire partager au plus grand nombre la grande tradition chocolatière de cette ville dont je rappelle qu'elle s'appuie sur cette académie qui célébrera l'année prochaine ses 30 ans de parcours associatif.

Il est d'ailleurs possible que le corso lumineux des fêtes de Bayonne 2023 ait pour thème le chocolat et les 30 ans de l'académie.

Le chocolat permet en effet des tas de digressions de par les pays d'origine de la fève et ce qu'il a pu inspirer y compris sur le plan lyrique et de la chanson française, même si cela n'a jamais été d'un très haut niveau culturel. Il y a donc matière à inspirer le corso lumineux des fêtes de Bayonne. Nous verrons si les organisateurs de cette manifestation seront ou non sensibles à cette proposition de l'Académie du chocolat.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je ne vois pas comment on peut être contre. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

14. PNROAD - Rétrocession des immeubles 22 à 30 rue Victor-Hugo à Domofrance

M. LACASSAGNE : Le projet de requalification de l'îlot 12 concerne une intervention sur 6 immeubles situés rue Victor Hugo. Ce projet conduit par Domofrance prévoit la production de 30 logements locatifs sociaux organisés autour d'une cour végétalisée ainsi que la recomposition des rez-de-chaussée qui permettra de proposer trois commerces de grandes

superficies en centre ancien. L'EPFL Pays basque a procédé aux acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la rétrocession directe par l'EPFL de cinq immeubles au profit de Domofrance.

Je souhaiterais préciser, Monsieur le Maire – et vous savez que nous avons eu des difficultés sur ces immeubles qui impliquent un travail de longue haleine – qu'il restait à convaincre un propriétaire, de l'ancienne copropriété, qui avait fait un recours sur la DUP que nous avons lancée. Vous aviez reçu les propriétaires avant l'été pour les convaincre de nous permettre de faire cette opération. Il a fallu négocier avec eux. Je voudrais aussi remercier l'EPFL qui a été – comme souvent – un élément moteur pour mener ces actions. Le désamiantage devrait commencer en novembre 2022 et le curetage en février 2023. Nous procéderons à une information nécessaire, au niveau de la rue pour prévenir riverains et commerçants.

Concernant l'îlot 45 situé entre les rues Pannecau et Cordeliers, porté à la fois par l'EPFL et le COL, les appels d'offres ont été ouverts dernièrement. La conjoncture actuelle, vous le savez, est très difficile et a engendré des dépassements de l'ordre de 40 % de l'enveloppe travaux. Je tiens à saluer le travail remarquable réalisé par le COL avec les entreprises, pour réduire les coûts de construction. Un tour de table a été organisé avec différents financeurs dont l'agglomération qui a complété le financement, ainsi que le Conseil départemental.

Monsieur le Maire, vous avez reçu il y a un mois M. Rollon Mouchel-Blaisot, préfet et directeur du programme national Action Cœur de Ville pour lui présenter l'ensemble de nos projets. Il s'est dit très satisfait de notre présentation et des projets très qualitatifs que nous allons porter. Il nous a ouvert des perspectives au niveau d'un PNRQAD n° 2 qu'il défendra auprès du ministère concerné.

M. ETCHEGARAY : Merci. Toutes ces explications sont utiles. Ce PNRQAD un travail de couture. L'îlot concerné est le n°12, à proximité du magasin Yves Rocher, rue Victor-Hugo. Cinq immeubles sont concernés. C'est une opération très significative sur cette rue.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous allons voter pour la délibération mais nous avons quelques remarques. Il y a quelques mois, le magasin Carrefour City a remplacé le magasin Séphora, rue Victor-Hugo. Ce dernier n'est plus qu'au BAB tout comme le magasin Yves Rocher. Des commerces accessibles à toutes les bourses disparaissent du centre-ville et ce ne sont pas les seuls. Il est noté dans la délibération que des commerces de grande superficie vont s'installer au pied de ces nouveaux immeubles. Pourrions-nous savoir lesquels ? S'agit-il de commerces de bouche, habillement ? Cette rue est remodelée. Avons-nous une quelconque prise sur ces remodelages ? Les habitants de Bayonne pourraient être consultés sur le type d'enseignes qu'ils aimeraient avoir au pied de leurs immeubles. Dans tous les cas, le choix du type de commerce pourrait prendre en compte le fait que le centre-ville est habité. Sont concernées les rues Victor-Hugo, et peut-être rue Orbe également.

Quand allons-nous chercher des solutions concrètes et humaines pour améliorer le bon vivre de tous les habitants en centre-ville ? Tous les soirs, ou presque, des personnes boivent au pied des immeubles de la rue Victor Hugo. Vous devinez la suite : des nuisances sonores, des insultes, et parfois de violentes bagarres. Stopper la vente de certains alcools dans les enseignes proches, interdire la consommation d'alcool ou d'autres produits illicites sur la voie publique, prendre en charge ces personnes dès leur installation vers 18 h 00 sont des solutions qui, nous le voyons ici comme ailleurs, ne sont pas pérennes. La police et l'hôpital se renvoient la balle. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de solutions faciles. Une solution pourrait être

d'embaucher des éducateurs de rues, en développant conjointement avec les villes voisines des structures d'accueil.

Juste une question pour terminer, Monsieur le Maire, avez-vous pris la mesure de l'agacement, pour ne pas dire parfois de l'exaspération, de certains habitants du centre-ville quand les lumières de la ville sont éteintes ? Il serait regrettable que, fatigué par trop de contraintes et de nuisances, le centre-ville se vide peu à peu de ses habitants et, surtout, de ses familles. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous allons vous apporter un certain nombre de réponses, même si je précise que Sylvie DURRUTY est absente aujourd'hui suite au décès de son père.

Mme HERRERA-LANDA : C'est une question très courte : plusieurs opérateurs auraient pu intervenir. Pour quelles raisons est-ce Domofrance qui a été retenu ? Est-ce à mettre en lien avec le nombre considérable de logements à réhabiliter ? Est-ce que cet opérateur est spécialisé sur ce type d'activités ?

M. LACASSAGNE : Nous avons lancé ce PNRQAD et les premières études de faisabilité en 2011. Nous avons fait un AAP sur différents bailleurs qui se sont présentés sur différents îlots (HSA, COL, Domofrance). Nous avons essayé de partager dans les différents îlots les capacités de chacun.

Comme le rappelait Monsieur le Maire, la difficulté est que le centre ancien doit être travaillé à la petite cuillère, avec des technicités difficiles et chronophages. C'est la raison pour laquelle nous préférons répartir ces charges sur l'ensemble des bailleurs sociaux. Il est plus aisé pour un bailleur de travailler sur terrain plat plutôt que dans le centre ancien. Sylvie DURRUTY qui est absente aurait pu apporter un certain nombre de précisions. Il faut savoir que les actions du PNRQAD se portent sur le bâti mais également sur le commerce et sur les espaces publics, tel que nous pouvons le faire dans l'îlot 45 et sur lequel il y a eu une concertation. Nous y reviendrons. À savoir que le bâti actuel est en lanières ce qui induit des difficultés à accueillir un certain type de commerces. Nous avons donc travaillé sur des cellules qui soient en capacité de faire venir d'autres acteurs. La construction de l'immeuble – ainsi que son RDC – va être gérée par Domofrance. Nous n'avons pas aujourd'hui de projet ni d'acteur précis. Nous allons avoir le temps d'y travailler. Pour que la ville soit agréable à vivre, il faut certes des logements mais également des commerces de proximité. Nous le faisons dans le centre ancien, notamment la rue Bourgneuf devenue piétonne ou le quartier Saint-Esprit au travers des aménagements publics récents. Ces changements amènent une certaine commercialité. Et nous constatons qu'un renouveau se produit dans les quartiers.

Comme l'aurait dit Sylvie DURRUTY, il faut spécifier que nous avons des commerces indépendants de qualité dans la ville, ce qui fait la différence par rapport à ces grands centres commerciaux aux alentours.

M. ETCHEGARAY : Je passe la parole à Mme MEYZENC qui suit également ces dossiers.

Mme MEYZENC : Je travaille sur l'artisanat mais je suis aussi le commerce puisque nombre d'artisans sont commerçants, ce qui n'est pas le cas en sens inverse, bien évidemment. Concernant le magasin Séphora, à Bayonne, la réflexion s'est déroulée au niveau du groupe, à l'échelon national. Et cela s'est passé de la même façon pour l'enseigne culturelle précédente. Ce sont des politiques nationales que nous subissons dans la mesure où il s'agit dans ces deux cas de magasins qui fonctionnaient bien. Nous sommes donc tributaires de facteurs qui ne concernent pas nécessairement la situation du chiffre d'affaires des magasins de notre centre-ville. Nous subissons un processus de recentrage vers des centres commerciaux comme le BAB2 ou Ametzondo.

Je souhaite par ailleurs revenir sur l'identité de Bayonne qui est une ville dotée de cellules commerciales de très petites tailles. Par conséquent, notre choix depuis le précédent mandat a été de travailler sur une différenciation par rapport aux centres commerciaux. Une centaine de boutiques et artisans se sont installés au cours des deux dernières années, et ce, malgré le Covid-19. À noter aussi l'ouverture de 3 nouvelles enseignes rue Bourgneuf depuis le mois de juin. Cela est très positif. Nous avons également des demandes pour des lots de surface beaucoup plus importantes. Je ne sais pas du tout quelle est la nature de ces projets, mais il faut savoir que nous voyons arriver maintenant dans les centres villes des enseignes nationales (ex : Petit Darty) ou des commerces de proximité en décoration, mercerie. Autant de lieux susceptibles de rendre service à la population qui n'aurait plus besoin d'aller à l'extérieur pour s'approvisionner dans ces domaines.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ces précisions. Nous avons dû nous battre, ici comme ailleurs, contre les centres commerciaux de périphérie. Certains nous diront que la mairie ne doit pas les empêcher de s'installer. Il existe des impossibilités juridiques à voir s'installer ce type de centres commerciaux. Mais les effets se sont fait sentir à deux reprises : la création du BAB2 dans les années quatre-vingt et Ametondo plus récemment. Nous avons en effet des enseignes qui étaient en centre-ville qui se sont déportés sur ces centres. Certains ont depuis fermé dans ces centres commerciaux et sont revenus en centre-ville.

Certes, au global, nous avons une situation commerciale en centre-ville qui est assez bonne, voire très bonne, avec beaucoup d'indépendants (ne dépendant pas de franchises). Seulement 4 % des commerces du centre historique sont actuellement vacants. Ce chiffre est considéré comme structurel. Il ne peut pas y avoir moins. Il faut le mettre en perspective avec le nombre de commerces vacants à Tarbes, à Oloron ou Pau où j'étais il y a quelques jours, dans des rues florissantes il y a vingt ans, je pense à la rue Serviez où aujourd'hui un magasin sur deux est fermé.

Nous nous sommes battus pour venir en aide à ces commerces de notre centre-ville, car le commerce est capital. De nouvelles marques se sont installées. Beaucoup d'entre vous faites vos courses dans ce centre historique et vous pouvez constater qu'il y a peu de choses que nous n'y trouvons pas.

Ces opérations de requalification sur l'îlot 12 telles que l'exemple d'Yves Rocher s'est accompagné de la disparition de certaines marques. Il nous a semblé nécessaire de faire cette requalification d'envergure. Certains commerces ne peuvent attendre, d'autres arrivent. C'est un mouvement naturel. Le commerce en centre-ville se passe bien. Comme vous le savez, le commerçant se plaint toujours mais quand il dit que ça va, c'est que ça va très bien.

Comme cela a été dit, l'action que nous devons mener sur cet îlot 12 est une action de couture. L'importance des surfaces en RDC va sans doute permettre l'accueil de magasins plus importants. Les occasions de travailler à cette échelle sont rares.

Quant à l'exaspération des habitants en centre-ville que vous évoquez, Mme LIOUSSE, je comprends très bien ce que vous dites. J'aimerais que M. MILLET-BARBÉ explique les initiatives et les mesures qui sont prises face à cette problématique dont nous sommes parfaitement conscients.

M. MILLET-BARBÉ : Il y a déjà longtemps que les mesures ont été prises. Nous partageons votre constat de longue date. Je pense en particulier à une convention signée il y a trois mandats entre les restaurateurs, les cafetiers, les riverains, la Police nationale et la Police municipale, les associations – notamment les peñas – pour que la vie nocturne soit apaisée. Cela est évidemment relatif dans la mesure où l'on sait ce que peut donner une soirée de fin de trimestre, ou de fin de semaine.

Depuis quelques années, nous avons une patrouille de Police municipale qui intervient sur les fins de semaine. Jusqu'à 3 heures du matin le jeudi soir qui est une soirée traditionnellement festive chez les étudiants. Le maire a pris un engagement lors de la dernière campagne électorale qui était de créer une brigade de la tranquillité publique. Cette brigade arrive en première réponse à des problèmes liés à cette thématique. Elle intervient au côté de la Police nationale – et non à sa place – pour renforcer le dispositif en vigueur. Il faut cependant noter que le périmètre d'intervention de la Police nationale est plus large que celui de la Ville de Bayonne (Anglet, Boucau, etc.).

Cette promesse de campagne est en passe d'être tenue puisque nous avons recruté les personnels qui vont permettre le démarrage de cette patrouille début novembre. Cela passe en Comité technique statutaire de la Ville de Bayonne le 20 octobre. Les syndicats auront à se prononcer sur ce projet de restructuration de la Police municipale dans la mesure où le projet que nous proposons est à la fois la création d'une brigade de nuit et la restructuration de la Police municipale, notamment par les brigades de jour. Cinq postes supplémentaires ont été créés, qui font suite aux six postes déjà créés par le maire de Bayonne l'année qui a précédé les élections municipales. Onze postes de policiers municipaux ont donc été créés durant les trois dernières années. Un poste de policier municipal chargé représente environ 40 000 €. En multipliant par onze, vous mesurez ce que cela suppose comme effort de création souhaité par le maire de Bayonne. Nous créons la brigade de tranquillité publique non pas avec cinq postes, ce qui ne serait pas tenable, mais avec douze postes. Dans la restructuration complète du service municipal, huit personnes se sont positionnées pour travailler la nuit. Seulement cinq postes étaient nécessaires puisque cinq postes étaient créés et deux autres pourvus suite à des départs à la retraite. Un de ces agents sera maître-chien.

La brigade démarre début novembre, après validation du CT. Cette police travaillera toutes les nuits du mardi au samedi. Elle n'interviendra pas le lundi car c'est un jour où il n'y a quasiment personne dans les rues et où nombre de bars et restaurants sont fermés. Il n'y a statistiquement pas de difficulté majeure identifiée ce jour-là. L'intervention de nuit se déroulera de 18 h 45 à 3 h 45. Cette patrouille n'aura pas pour fonction d'être exclusivement positionnée sur le centre-ville. Elle sera positionnée sur le centre-ville – et particulièrement en fin de semaine – mais elle sera également à la disposition de toute la population, sur l'ensemble du périmètre de la ville.

Le cadre que nous avons recruté qui vient de Paris et qui sera le responsable de cette patrouille sera équipé d'un téléphone mobile dont le numéro sera porté à la connaissance du public. En cas d'appel, la patrouille se rendra sur les lieux pour apaiser la situation, la contrôler, et bien entendu en référer ensuite à l'officier de police judiciaire de la Police nationale puisque sur toutes les missions qui sont les nôtres nous sommes sous le commandement d'un officier de Police judiciaire.

Nous démarrerons très vite, la promesse du maire est tenue et je pense que nous améliorerons ainsi considérablement la situation. La mission de cette brigade sera exclusivement centrée sur la tranquillité publique, en apaisant toutes les situations complexes à gérer, en particulier sur le petit et le grand Bayonne (nuisances sonores, consommation d'alcool, etc.).

Mme LIOUSSE : Je ne parlais pas du tout de cette population-là, pas des jeunes, mais d'une quinzaine personnes connues de l'hôpital et des services de police et pour qui aucune solution n'est trouvée. La brigade de la tranquillité va se déplacer chaque soir pour diriger ces personnes, comme cela est déjà fait, vers l'hôpital ou le commissariat. Cela n'est pas sans poser de problème, nous le comprenons, mais cela va se reproduire. Que devons-nous faire pour y remédier ? Ces situations concernent davantage des éducateurs de rue. Des centres

pourraient les recueillir, mais à quel endroit ? Le problème ne touche pas seulement Bayonne, mais aussi Anglet par exemple. Il faudrait trouver des solutions collectives.

M. MILLET-BARBÉ : Je vous remercie de cette précision. Vous savez que nous sommes confrontés de façon récurrente à un certain nombre de comportements problématiques notamment de personnes qui sont sans domicile fixe et parfois alcoolisées.

Je pense en particulier à une personne qui se trouve sur la Rive Droite et qui pose d'innombrables problèmes de cette nature. Quand il a été question de remédier au dysfonctionnement de cette personne, le maire de Bayonne et le sous-préfet ont pris des mesures de placement d'office puisque le problème de cette personne relevait quasiment du psychiatrique, une hospitalisation en psychiatrie a été possible mais sur très peu de jours. L'inter secteur psychiatrique n'intervient plus sur des placements de longue durée. Le maître mot étant le « décloisonnement des prises en charges », les personnes retournent dans la rue si elles sont sans domicile ou, quand cela est possible, chez elles, avec un suivi assuré par un infirmier psychiatrique qui veillera notamment à la prise d'un traitement. Ces séjours-là sont donc peu nombreux, très difficiles à mettre en œuvre, et lorsque les personnes reviennent dans la rue, la réalité est que l'adhésion de la personne est très faible et très vite nous retombons dans les travers initiaux.

Cela pose un vrai problème qui nous concerne en tant que conseiller municipaux, au premier chef, mais qui concerne également l'État. Celui-ci est responsable de la structuration de la prise en charge hospitalière dans ce domaine-là et des moyens qu'il faut y adjoindre. La ville de Bayonne a une convention signée avec le département qui permet l'intervention de la prévention spécialisée du Pays basque. Généralement, cela concerne des sujets beaucoup plus jeunes et beaucoup moins complexes. Il y a quelque chose de l'ordre du vide qui est effectivement inquiétant, vous avez raison de le souligner.

M. ETCHEGARAY : Pour compléter ce qui vient d'être dit, j'ajouterais que nous créons en France actuellement des conseils de juridiction auxquels assistent les maires des communes principales de notre agglomération, l'hôpital et d'autres services en lien avec cette thématique. Ce constat est partagé par tous. Des choses échappent aux dispositifs existants. Suite à certaines contraventions ou délits, ces personnes sont relâchées et retombent à nouveau dans les filets de la police. C'est un cercle vicieux.

Lors de ce conseil de juridiction récent, nous avons beau être tous réunis autour de la table, chacun dans ses responsabilités, le constat était qu'il y avait des trous dans les mailles du filet. Tout ceci est vrai, non seulement pour le type de public que vous évoquez, mais d'une manière plus générale aussi pour une délinquance ordinaire qui vient encombrer les juridictions à une période où nous essayons de dépénaliser un certain nombre de choses. De façon générale, nous constatons qu'il n'y a pas eu de travail réel pour atteindre une approche systémique – le mot paraît peut-être un peu prétentieux. Ce constat nous le faisons à Bayonne, ville centre, plus qu'ailleurs. Cela s'explique par la proximité de la gare, de l'hôpital et la dispense de services tels que la table du soir ou le point accueil de jour. C'est très bien et nous continuerons à le faire, même si cela renforce une certaine attraction de notre ville. Il y a également un certain nombre de migrants – je ne parle pas de ceux dont nous nous occupons au centre Pausa – qui échappent totalement à ces circuits d'accueil. On nous reproche parfois de ne pas s'occuper des migrants. C'est partiellement faux. Nous en prenons en charge une partie. Mais certains ne rentrent absolument pas dans ce schéma et sont souvent ceux qui causent le plus de trouble dans une certaine partie de nos quartiers.

Vous abordez un sujet qui est capital. Je ne peux pas vous dire que tout est résolu ni que tout se règle à notre niveau. Et ce conseil de juridiction qui s'est réuni il y a quelques jours partage

ce constat. Chacun fait son job, cependant, il reste malgré tout des trous dans la raquette. Merci pour votre intervention.

Je mets le rapport aux voix. Y a t'il des abstentions ou votes contre ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Port de Bayonne - Adoption de la Charte d'accueil des entreprises

M. ARCOUET : La Charte d'accueil des entreprises est un outil connexe du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) du Port de Bayonne adopté en décembre 2013. Outil de concertation et d'aide à la décision, ce document s'inscrit dans la stratégie de la région Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires institutionnels d'assurer durablement le développement et l'implantation des activités en lien avec le port de Bayonne. À l'issue de la phase expérimentale menée pendant deux ans, cette Charte a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Stratégique Territorial (CST) du Port de Bayonne en date du 6 avril 2022. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la charte d'accueil des entreprises du port de Bayonne telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. BERGÉ : Juste un petit commentaire pour remercier le Conseil municipal de Bayonne pour la présentation de cette délibération qui est le résultat d'un travail collectif sur le port de Bayonne, piloté par l'AUDAP sur l'enjeu des implantations industrielles. Historiquement, il y a eu quelques problématiques liées à l'implantation d'un port industriel en centre-ville et à la jonction de quatre communes. Cela a créé des conflits d'usages qu'il fallait être en mesure de traiter. Rappelez-vous ce projet d'importation de 400 000 tonnes de fumier en vue de l'installation d'un méthaniseur industriel sur le port de Bayonne. Nous nous étions alors rendu compte qu'il n'y avait pas eu de procédure suffisamment intégrée pour associer l'ensemble des communes.

Depuis 2013, nous avons travaillé à l'élaboration de cette Charte d'implantation des entreprises avec les 4 communes, les 2 départements et les intercommunalités. Cela a abouti à un accord à l'unanimité portant sur cette Charte. Celle-ci est basée sur plusieurs critères : caractère économique, intégration ville-port, tonnage maritime, disposition du foncier, santé financière des entreprises. Cette Charte a été appliquée pour la première fois hier, en comité stratégique du port de Bayonne. La ville de Bayonne était représentée et a voté favorablement à deux projets pour lesquels tous les critères étaient au vert (notamment sur les aspects environnementaux et d'intégration ville-port). 16 M€ d'investissement privé sur le port de Bayonne vont donc être débloqués suite à cette décision collégiale. Nous pouvons nous féliciter collectivement de la réussite de ce projet.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il est utile que nous ayons ce type de relation avec la Région. De la même façon, au niveau de l'agglomération Bayonne Pays basque, nous essayons de formaliser davantage cette relation avec la région et bien sûr le port de Bayonne. Cela n'a pas toujours été le cas.

M. BERGÉ : Je note la volonté, me semble-t-il, de la part de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du renouvellement de gestion du port de Bayonne que la communauté d'agglomération Bayonne Pays basque prenne davantage de place dans la gestion portuaire, à l'instar de certaines communautés d'agglomération comme La Rochelle et dans une moindre mesure, la métropole de Bordeaux. Nous avons tout intérêt à ce que les acteurs en charge du développement économique et qui partagent une partie de ces compétences avec la Région soient associés à la gestion du port.

M. ETCHEGARAY : C'est ce qu'on va faire à l'agglo mais bon... On n'est pas ici à l'agglo...mais on est sur ce registre-là. Je précise d'ailleurs que c'est M. ARCOUET qui nous représente dans ces instances. J'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas de problème pour l'adoption de cette délibération. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de 119 413,90 € de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, d'approuver l'attribution de 61 162 € de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION

17. Partenariat avec l'association « Coup de pouce » - Accompagnement du Programme de Réussite Éducative de la Ville de Bayonne

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Dans le cadre de son plan d'action, le Programme de Réussite Éducative déployé sur les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire s'appuie sur le dispositif « coup de pouce » pour mener des ateliers de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture auprès des enfants du CP et de la grande section de maternelle. Partenaire de la Ville, l'association Coup de Pouce pilotera dorénavant la gestion complète des animateurs dans les conditions définies dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes du partenariat à intervenir avec cette association et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Convention de mise à disposition par l'État d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur les temps périscolaires

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Afin de permettre la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'Éducation Nationale recrute des personnels (AESH) pour accompagner, durant

le temps scolaire, les élèves dont l'état de santé le nécessite. Ces personnels peuvent également intervenir pendant les temps périscolaires au bénéfice des communes sous la forme de mises à disposition désormais devenues payantes. Selon les éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir en ce sens avec l'Éducation Nationale.

M. ABADIE : De quoi se mêle le Conseil d'État ? Cet arrêt sème la pagaille. Mme MARTIN-DOLHAGARAY répondra sûrement. Il est ici question du financement du temps périscolaire pour les AESH qui interviennent dans les écoles maternelles et primaires avec force mandats de la MDPH. Cela pourrait laisser penser aux yeux du Conseil d'État que la pause méridienne n'est pas propice aux apprentissages. C'est ahurissant et va sans doute entraîner des recours en justice. Si j'ai bien compris, ce que ne mentionne pas la délibération et qui a pourtant été précisé par la Commission éducation de Bayonne, c'est que la ville prend en charge le prorata du temps passé essentiellement autour du temps de cantine pour 10 accompagnants intervenant dans 6 écoles publiques.

L'ADF a indiqué que cela contrevient totalement au principe de continuité éducative pour l'enfant. La défenseure des droits souligne dans son rapport 2022 sur l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap, que l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires notamment la cantine est le corollaire du droit fondamental à l'éducation des enfants. Cette décision inique concernerait autour de 7 % des enfants en situation de handicap au niveau hexagonal.

La question centrale n'est pas de savoir si c'est la même personne qui accompagne l'enfant en temps scolaire et périscolaire mais de savoir si cet enfant est responsable du choix des parents de la filière d'enseignement. Nous pouvons défendre l'enseignement public sans verser dans une idéologie restrictive, voire dogmatique. L'enseignement catholique, de ce que nous croyons savoir de la fédération Seaska, sous contrat d'association avec l'État considère cet arrêt comme de la discrimination et va monter au créneau très prochainement. Les collectivités territoriales, dont la nôtre, si j'ai bien compris, ne compenseraient financièrement ce retrait que pour des enfants ne relevant pas du public, contrairement aux communes d'Ustaritz et d'Ascain qui ne feraient pas cette distinction. La filière indique qu'une trentaine d'enfant serait concernée au Pays basque nord dont près d'une dizaine à Bayonne.

Zergaitik baionako herriko etxeak ez ditu bere gain hartuko gastu berri horiek ezkuntza eredu guziaz berdintasunean tratatuz ?

Une simple question car sagesse n'est pas folie : Pourquoi la ville ne pourrait pas prendre en charge ces nouveaux frais pour tous les élèves sans distinction d'appartenance à une filière ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Comme vous l'avez très bien dit M. ABADIE, cette décision nous est tombée dessus le 20 novembre 2020. Une décision totalement arbitraire supprimant la prise en charge des AESH au niveau du périscolaire. De surcroît l'État souhaitait que les collectivités souscrivent des contrats avec de nouvelles personnes. Il y avait donc trois problématiques : financière, avec la compensation de ces temps rémunérés pour les collectivités ; RH, avec des contrats comprenant un nombre d'heures de travail extrêmement réduit ; la situation des enfants – qui est de loin la plus importante – susceptibles d'être dorénavant suivis par plusieurs personnes (sur temps scolaire et sur temps périscolaire). Nous nous sommes battus bec et ongles – et cela n'a pu être décanté qu'au mois d'août, de façon à être prêts pour la rentrée 2022 – pour qu'il y ait des gens qui puissent suivre ces enfants. Le volet financier n'a bien entendu pas pu être discuté. En revanche nous avons défendu le point de vue de l'enfant pour faire en sorte qu'il ait toujours la même personne à ses côtés.

Cette convention signée aujourd'hui est donc une expérimentation qui est menée de manière dérogatoire, pour la ville de Bayonne.

Pour autant, je reste un peu sur ma faim concernant les possibilités pour d'autres enfants de bénéficier de cet encadrement. La problématique de Bayonne diffère de celle d'Ustaritz, avec un nombre conséquent d'écoles privées et ikastolas. Cette problématique générale, devra être menée de front. Où doit-on placer le curseur par rapport aux enfants ? Il n'est pas possible de mener des réformes en revendiquant le fait d'être auprès des enfants et de répondre à leurs besoins tout en produisant ce type de décret.

Nous avons été très fortement interpellés. L'objectif a été de se battre pour qu'un enfant ne soit suivi que par une seule personne durant tout le temps passé dans son établissement scolaire. Ce temps sera rémunéré. Mais il faut savoir que celui-ci sera majoré pour frais de gestion. Cela fait sourire. C'est dommage. Cela ne fait pas grandir les gens qui font ces propositions qui semblent déconnectés de la réalité du terrain. Se rendent-ils vraiment compte de la situation d'un enfant porteur d'un handicap en établissement scolaire ? Avoir une personne référente est essentiel pour établir une confiance.

Nous nous sommes battus à Bayonne et je pense que les collectivités qui ne disposent pas nécessairement de nos moyens et au sein desquels les enfants sont dorénavant suivis par deux intervenants doivent se battre également. Je ne peux que regretter cet état de fait. Je tiens vraiment à remercier les services et Monsieur le Maire qui ont fait un travail considérable pour revenir en arrière et disposer d'un stade expérimental. Je souhaite que celui-ci perdure.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ces explications. C'est un dossier sensible et complexe. Je comprends qu'il vous tienne à cœur, M. ABADIE.

M. ETCHETO : Nous ne pouvons que partager ce qui vient d'être dit et qui témoigne une nouvelle fois du désengagement de l'État dans ces politiques publiques que nous considérons ici comme fondamentales.

Revenant aux propos de M. ABADIE sur une éventuelle inégalité de traitement, je constate que les dépenses supplémentaires consenties par la Ville de Bayonne dans le cadre de ce conventionnement entreront ensuite dans le calcul du forfait communal. Les structures privées pourront par conséquent bénéficier d'un reversement en lien avec cet effort consenti. C'est un nouvel effet du désengagement de l'État.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : On m'indique sur ce point particulièrement technique que le calcul ne serait pas fait proportionnellement. Nous pourrions t'apporter une réponse plus détaillée si tu le souhaites. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit de dépenses supplémentaires.

M. ETCHETO : Cela devra donc intégrer le calcul du forfait communal ?

M. TOLLIS : Effectivement, le principe du forfait communal consiste à acter le fait que toute dépense en faveur d'un élève de l'enseignement public est intégrée dans la base pour le calcul du forfait communal versé aux établissements privés. Cette prise en charge financière et ce versement du forfait ne suffiront pas pour les établissements privés à prendre en compte la réalité de la dépense sur laquelle ils se retrouvent un peu seuls. Les collectivités publiques sont en situation d'assumer cette dépense pour les établissements publics, autant s'agissant des établissements privés, c'est une dépense qui relève dorénavant de la responsabilité des organismes de gestion et des OGEC. Nous pourrions vous faire passer le détail de ce calcul en réunion de commission.

M. ETCHEGARAY : L'arrêt du Conseil d'État nous a mis dans une situation périlleuse. Cela pose bien évidemment la question de l'égalité. Si l'enseignement privé n'avait pas la place qu'il a ici, nous aurions certainement abordé les choses différemment. Quelle est la proportion d'établissements privés sur notre territoire ? 40 % je crois ? mais je n'affirme pas.

Mme VOISIN : À la dernière rentrée scolaire, nous comptons 2 538 élèves et 1 778 dans le privé sous contrat dont 968 Bayonnais.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Nous avons apporté ces précisions à la commission en lien avec une question concernant les enfants bayonnais scolarisés dans le privé.

M. ETCHEGARAY : Ce débat est très intéressant et très pertinent mais met les collectivités dans un certain embarras, est très pertinent. Nous répondrons précisément à la question de M. ETCHETO. Je mets le rapport aux voix.

M. ETCHETO : Le dispositif général nous le regrettons. Mais nous comprenons bien que la Ville est dans l'obligation de passer une convention pour faire face à ce désengagement de l'État. Nous votons donc cette délibération, mais avec réserve sur le principe du désengagement de l'État sur ce point.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE.

FINANCES

19. Exercice 2022 - Budget principal - Décision modificative n° 2

M. PARRILLA-ETCHART : Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, il est proposé une décision modificative n° 2 qui permet de prendre en compte la hausse générale du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % s'appliquant depuis le 1^{er} juillet 2022. Concernant notre ville, l'impact du budget principal sur la masse salariale se situe à 550 000 € pour un semestre, soit 1,1 million € pour une année pleine. Dans le même temps, concernant les droits de mutation encaissés par la commune sur les 8 premiers mois de l'année, un surcroît de produit par rapport aux prévisions budgétaires de début d'année de l'ordre de 700 000 €. Il est ainsi proposé d'inscrire un complément de droits de mutation de 550 000 € dans cette décision modificative n° 2. Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 550 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHETO : S'agissant d'une délibération budgétaire, nous ne prenons pas part au vote.

M. BERGÉ : Nous ne prenons pas part au vote non plus. Toutefois, nous constatons que le marché immobilier est toujours très actif sur les prévisions en termes de droits des mutations. La spéculation sur notre territoire se poursuit.

M. ETCHEGARAY : Ces droits en mutations enrichissent beaucoup plus le département que la Ville de Bayonne

M. BERGÉ : L'année dernière ces droits avaient atteint 3,5 millions €. Cela n'est pas négligeable.

M. ETCHEGARAY : Je ne conteste pas ce que vous dites. Nous avons un marché actif.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat) Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat) M. BERGE.

20. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 2

M. CORRÉGÉ : Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé une décision modificative n° 2 qui permet de prendre en compte la hausse générale du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % s'appliquant depuis le 1er juillet 2022. Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 K€. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée dans la note explicative de synthèse.

Mme HERRERA-LANDA : Je tiens à faire part d'une expérience personnelle, en tant qu'usagère du parking couvert de la Tour-de-Sault depuis plus de dix ans. Avant-hier, j'ai été accueillie par un gros chien figurant sur belle affiche lumineuse intégrée au parking et qui me proposait de me faire remarquer en appelant le numéro d'une agence de communication sur Bordeaux. Je mets une photographie à la disposition de l'assistance.

M. ETCHEGARAY : Sur quel support figurait cette affiche ?

Mme HERRERA-LANDA : Sur un panneau triangulaire lumineux situé sur le mur à l'entrée du parking de la Tour-de-Sault. Il n'est pas possible de le rater.

J'ai, dans un premier temps, regardé la décision modificative pour voir si de nouvelles recettes étaient intégrées. Or, j'ai constaté qu'il s'agissait plutôt de dépenses. J'ai ensuite examiné le règlement local de la publicité qui ne concerne, certes, que les espaces ouverts, mais dans lequel il est bien précisé qu'il s'agit d'intégrer les exigences environnementales du Grenelle et de réduire la consommation énergétique. Même s'il s'agit présentement d'un espace couvert, la consommation énergétique reste la même. Cela nous met donc en contradiction avec les exigences de sobriété.

Si l'objectif est de faire reculer la publicité lumineuse, y compris avec l'usage d'ampoules à LED, il serait préférable de retirer des supports et non d'en ajouter. Pour éviter que ce sujet ne fasse tache d'huile – je fais un trait d'humour, mais je ne trouve pas le sujet particulièrement drôle –, nous souhaiterions avoir quelques explications, à la fois sur les aspects économiques mais surtout sur le cadre réglementaire puisque nous n'avons jusqu'à présent, à ma connaissance, pas vu passer d'information en ce sens. Nous sommes en contradiction avec un certain nombre de principes, et cela est assez ennuyeux par rapport au plan Climat.

M. ETCHEGARAY : Vous m'avez pris au dépourvu. Mais il se trouve que Mme CASTEL a pris la même photographie et vient de me la montrer.

Mme HERRERA-LANDA : C'est la société bordelaise GM qu'il faut appeler si l'on souhaite utiliser l'encart publicitaire. C'est totalement schizophrénique par rapport aux engagements que nous avons pris.

M. ETCHEGARAY : Il s'agit donc de l'opérateur. Je découvre cette situation. Nous allons étudier cette question afin de vous répondre précisément. Rien ne vous échappe, et cela ne me surprend pas.

M. CORRÉGÉ : Selon les informations dont je dispose, il s'agit d'une concession existante qui a été renouvelée. Concernant la luminosité, je reviendrai vers vous, Mme HERRERA-LANDA, pour vous donner de plus amples informations. Concernant la luminosité, nous allons veiller à ce que ce panneau soit éteint.

M. ETCHEGARAY : Au-delà de la réponse que vous avez faite, cher collègue, et que je comprends très bien, nous allons étudier ce sujet car cela me pose également quelques questions quant à la lumière mais aussi à la teneur du message. Je vais leur téléphoner pour me rendre compte. L'avez-vous fait ?

Mme HERRERA-LANDA : Je pensais surtout avoir plus d'explications à l'occasion de ce conseil municipal. Par contre, j'insiste, il n'y a jamais eu de panneau publicitaire à cet endroit au cours des 10 dernières années. Il y avait seulement une petite sucette sur la droite.

M. ETCHEGARAY : Nous allons regarder cela. Je vous promets que nous y répondrons. Je suis moi aussi devenu curieux du sujet.

Mme LIOUSSE : Comme M. ETCHETO vient de le dire, nous ne prenons pas part au vote. Par contre, nous aimerions reparler de la tarification des parkings proches de Bayonne. Votée au dernier Conseil municipal, la tarification de deux parkings proches du centre-ville a doublé. Peu ou mal avertis, des usagers travaillant à Bayonne mais n'habitant pas Bayonne ont d'ailleurs été surpris ce 3 octobre 2022, quant à la facture à la fin de leur journée. Aussi, on apprend au détour d'une commission qu'un changement de nom du parking Champ de Foire en parking Centre-Ville serait demandé. Serait-ce le prochain parking sur la liste qui verrait ses prix doubler ? Il est pour l'instant à 1 euro les 4 h 45.

Conséquence de ces augmentations tarifaires, notamment sur les deux autres parkings, Lautrec et Porte d'Espagne, les places gratuites ou peu chères sont prises d'assaut. Il faut d'ailleurs noter les listes d'attente pour les abonnements en parking couvert et le manque de place sur voiries. Finalement, qui est affecté ? Les habitants du centre-ville qui ne sont pas abonnés – en particulier les jeunes qui jonglent tous les jours entre places gratuites et parking à 1 euro –, les visiteurs des habitants du centre-ville, les employés des petits commerces bayonnais qui viennent de loin et n'ont pas d'aides, les abonnés voirie qui ne trouvent pas de place. Nous comprenons que le but ultime est de limiter l'utilisation de la voiture. Mais ces tarifications devraient être incitatives pour utiliser le bus. Il faut un effort encore plus massif, avec les communes voisines.

Parmi les conséquences néfastes, ces nouvelles tarifications risquent de multiplier le nombre de deux-roues. C'est facile pour se garer et c'est gratuit. C'est pourtant une solution fort peu sobre écologiquement. Les petites cylindrées sont connues pour être bien plus polluantes que les voitures. Il n'existe pas de solution miracle. La concertation en est une. Les questions de

transport sont éminemment sociales, et pas uniquement techniques. Elles devraient d'ailleurs s'émanciper des clivages politiques. Pour nous, il serait important d'avoir plus d'interactions entre le conseil municipal, le syndicat de la mobilité et les communes voisines et nous serions prêts à participer à cet effort collectif si nous y étions invités.

M. ETCHEGARAY : Merci pour cette question très claire.

M. CORRÉGÉ : Cette délibération, ce changement, nous l'avons voté tous ensemble à l'unanimité lors du conseil municipal du 21 juillet 2022.

M. ETCHETO : Non, ce n'est pas le cas.

M. CORRÉGÉ : Au temps pour moi. Vous dites, Mme LIOUSSE que nous nous attaquons aux gens qui ont peu d'argent et aux résidents bayonnais. Sauf que c'est tout l'inverse puisque ces trois parkings – celui de la Porte d'Espagne totalement confisqué par les personnes venant travailler à Bayonne, celui de la Baignade et celui de Lautrec – étaient le plus souvent complets. Avec le basculement de ces parkings, du tarif longue durée au tarif moyenne durée, 100 places d'abonnés pour les résidents bayonnais ont été ouvertes. Je rappelle que sur la ville de Bayonne, il y a toujours plus de places à 1 euro la demi-journée que de places à d'autres tarifs. Il y a plus de 1 400 places à 1 euro la demi-journée. Bien sûr, nous orientons les personnes qui viennent travailler vers des parkings longue durée et nous leur conseillons également de trouver d'autres moyens de déplacement. Et une navette desservant le Champagne de foire est maintenue. Sur le changement de dénomination de ce dernier, je tiens à préciser que ce débat ne traduit pas du tout notre intention de modifier le tarif de ce parking. Ce changement d'appellation permettrait juste de souligner la proximité de ce parking très peu cher avec le centre-ville.

Le stationnement est un levier important dans l'évolution des mentalités en termes de mobilité. La ville de Bayonne a toujours eu la volonté d'améliorer le cadre de vie des résidents bayonnais en leur proposant des abonnements et en incitant les travailleurs pendulaires à recourir à d'autres moyens de déplacement. Je partage votre point de vue sur le travail que nous faisons et qu'il est important de continuer à faire avec le syndicat des mobilités pour pouvoir amener une offre de transports publics toujours plus importante.

M. ETCHETO : Je ne suis pas du tout convaincu par la réponse qui est faite, notamment quand il est dit que « notre politique de stationnement facilite la vie des résidents ». Ce n'est absolument pas le cas. Le fait de réserver les deux parkings à barrière à des abonnés résidents va encore compliquer les choses. Il s'agit d'un dispositif différent de l'abonnement sur voiries des résidents. Que va-t-il se passer ? Un abonné résident sur voirie qui régulièrement ne trouve pas de place – à certaines heures c'est très compliqué et ça l'est plus encore depuis la réduction des places sur voiries qui a été opérée comme par exemple en périphérie de la médiathèque – devra s'acquitter d'un abonnement sur parking à barrière en plus. Il faudrait qu'il paie deux abonnements différents pour se faciliter la vie. C'est une orientation à laquelle on ne croit pas du tout. Pour le vivre au quotidien, nous pouvons vous le confirmer.

L'autre chose sur laquelle vous n'avez pas répondu et qui constitue un vrai problème : les deux-roues motorisés. Il serait utile d'anticiper cette problématique en regardant ce qu'il se passe dans les villes de plus grande taille. Cet usage est déraisonnablement encouragé. Nous pouvons comprendre les concitoyens qui utilisent ce mode de transport puisque la circulation et le stationnement sont compliqués dans l'agglomération. Mais je vous renvoie à ce qui a été décidé à Paris et dans d'autres grandes villes où il a été décidé qu'il fallait faire payer le stationnement de ces usagers. Malheureusement, nous y allons avec la main un petit peu lourde pour des gens qui se sont organisés financièrement et n'ont pas les moyens de se retourner.

Je rappelle que les deux-roues motorisés polluent davantage que les quatre-roues classiques, ils génèrent des nuisances sonores plus élevées. Par ailleurs, l'accidentologie est plus forte avec ce moyen de transport. C'est tout de même un poids pour la société.

À titre d'exemple : place du Château Vieux, la voiture a été chassée pour de multiples raisons – esthétique entre autres. Aujourd'hui une quinzaine de scooters ou de moto y stationnent en permanence. Les vélos sont beaucoup moins nombreux. Cette situation n'est pas plus esthétique que la précédente et cela génère des nuisances (flaques d'huile notamment).

Une réflexion sereine et partagée, comme l'a proposé Mme LIOUSSE, serait nécessaire. Nous sommes bien d'accord que les questions de déplacement et de stationnement dans l'agglomération en général et au centre-ville en particulier ne sont pas simples.

Nous voyons aussi au regard des budgets de la ville chaque année, que le stationnement est devenu un mode de financement pour le budget général. Le produit des amendes de police systématiquement reversé sur la section d'investissement en témoigne.

Mme HERRERA-LANDA : Trois remarques très rapides :

- Un *Écho de la cité* distribué récemment en boîtes aux lettres était parfaitement incompréhensible quant aux possibilités qui s'offrent aux citoyens. Concernant les solutions de stationnement, un tableau scindant d'un côté les Bayonnais et les usagers extérieurs de l'autre serait plus lisible. Effectivement, s'il y avait de la co-construction, les échanges seraient peut-être plus nourris et le résultat plus accessible pour l'utilisateur.
- Par ailleurs, s'agit-il pour certains volets de cette nouvelle politique de stationnement d'un dispositif expérimental ? Une période d'évaluation est-elle prévue ?
- Concernant les deux-roues : ceux-ci occupent tous les emplacements de vélos. Ex : Rue Louise-Michel – qui n'a pas encore été baptisée ainsi mais dont on peut saluer le nom à venir ! – où il est devenu nécessaire d'attacher les vélos aux arbres compte tenu de leur nombre exponentiel. Ce n'est bon ni pour les arbres, ni pour l'herbe, ni pour la sécurité des vélos.

M. ETCHEGARAY : Je constate que toutes les questions de mobilité s'invitent autour de cette délibération, ce qui est bien normal.

M. CORRÉGÉ : Je reviens sur l'intervention de M. ETCHETO. Un Bayonnais doté d'un abonnement voirie paie aujourd'hui 22 €. Mais je tiens à préciser qu'il n'est dans ce cas pas assuré d'avoir une place. À 30 €, il a une place assurée et n'a par conséquent plus besoin de s'acquitter des 22 €. Pourquoi aurait-il besoin de garder son abonnement voirie s'il a de facto une place assurée dans un parking à barrière ? Je rappelle devant cette assemblée qu'il n'y a eu aucune modification de tarification. Nous avons seulement procédé au basculement de ces trois parkings de longue durée au tarif de moyenne durée.

Concernant les points soulevés par Mme HERRERA-LANDA, nous avons déjà discuté de *L'écho de la cité* et il n'y a aucun souci sur cela. Par ailleurs, je vous confirme qu'aucune phase d'expérimentation n'est prévue. Si nous voulons réellement que les Bayonnais aient accès à ces abonnements à 30 €, nous ne pourrions pas revenir en arrière.

Concernant les deux-roues motorisés, nous étions cet après-midi sur le terrain avec les services, et nous avons constaté, comme vous, la préemption des deux-roues sur les arceaux vélo.

Avant de passer à la répression, nous devons proposer des solutions de stationnement dédié. C'est ce à quoi va travailler la ville de Bayonne. Je rejoins M. ETCHETO qui lui est passé au

cran supérieur en évoquant la ville de Paris qui a opté pour le stationnement payant pour les deux-roues motorisés. À Bayonne, nous préférons privilégier dans un premier temps une offre de stationnement dédiée et passer ensuite à la répression quant à l'occupation des espaces vélo qui n'a pas lieu d'être par les deux-roues motorisés.

M. ETCHEGARAY : Le mot expérimental a été employé. La délibération ne dit pas que c'est expérimental. Mais enfin ce que nous faisons, nous pouvons toujours le défaire, évidemment. Notre constat, comme je le répète à chaque fois, est que nous avons dans notre ville un nombre d'emplois extrêmement important au regard de notre population. C'est structurel et cela explique les déplacements domicile travail. S'agissant des trois parkings évoqués précédemment, notre constat est qu'en effet ce sont des personnes qui pourraient avoir une offre de substitution qui préemptent ces places de stationnement. Vous voyez le nombre de résidents qui peuvent se garer porte d'Espagne. Il en va de même pour les parkings Baignade et Lautrec. Ces trois parkings ont l'avantage d'entourer le tissu dense du centre historique et sont bien évidemment plébiscités par les gens venus de l'extérieur et qui travaillent dans Bayonne.

Notre démarche – qui n'est pas simple, tant s'en faut, les courriers sont nombreux – est la même que pour les zones bleues. Notre offre de transport n'est peut-être pas encore au niveau, certes. Mais avez-vous vu le parking de Garros à Tarnos ? 20 % des places de stationnement sont occupées, sauf à l'occasion de la foire au jambon. Ce P+R ne remplit pas sa fonction. Il faut que ces travailleurs venus du sud des Landes – et qui sont plus nombreux que ceux en provenance de l'intérieur du Pays basque selon une enquête « flux ménages déplacements » que nous avons menée – se familiarisent avec ce type de parking. Je sais, grâce aux lettres que je reçois quotidiennement que les besoins multiples en déplacements les incitent à recourir à un parking de centre-ville. Notre problématique n'est pas celle de nos voisins. À Anglet, vous vous garer partout. Évidemment cela ne renvoie pas des signes extraordinaires. Comme le dit en creux M. ETCHETO, nous cherchons de l'argent avec les recettes des contraventions, cela n'est pas scandaleux de le dire. Mais nous cherchons avant tout à inverser la tendance. La situation est complexe et nos initiatives sont en effet une forme d'expérimentation. Les zones bleues que nous allons multiplier le sont aussi. Celles-ci génèrent une forte insatisfaction.

Dans le cas du lycée Largenté où les professeurs ont manifesté leur inquiétude et leur insatisfaction face aux modifications de stationnement, j'ai demandé au directeur d'analyser où stationnent les enseignants. Une bonne partie – pas tous – a une réponse en termes de mobilité.

Je ne dis pas que la situation est parfaite, mais nous améliorons l'offre. Notez que l'hôpital de Bayonne compte 3 000 emplois dont 70 % ne sont pas de Bayonne – beaucoup provenant du sud des Landes. Il convient donc de trouver des solutions multiples et complémentaires.

Tant que l'usager n'aura pas changé profondément son comportement, les difficultés perdureront. Cela passe par la contrainte, certes, mais c'est la meilleure solution. Toutes les villes, toutes les métropoles qui ont eu à gérer ce genre de situations en sont arrivées là.

Le changement de statut de ces trois parkings s'inscrit donc dans cette politique globale que nous tentons de mettre sur pied. Sans doute, faudra-t-il – comme vous l'avez évoqué – faire une évaluation et s'assurer que les résidents s'y retrouvent. Au moment où je vous parle, M. ETCHETO, je ne le sais pas. Mais il nous faut agir sinon nous n'avancerons jamais.

Je vous remercie de ces questions car la mobilité est au cœur de notre politique publique.

Mme BROCARD : Ce n'est pas la première fois : nous avons tendance à stigmatiser. « Les méchants Sud-Landais qui viennent travailler », « ce n'est pas les Bayonnais, ce n'est pas nous, c'est à cause des autres que nous ne pouvons pas vivre ». Attention. Cela m'ennuie énormément de toujours trouver le coupable chez « les autres ». Des gens le font, ailleurs et plus globalement en France, et lorsqu'ils le font nous nous insurgons et nous avons raison de le faire. Trouver des solutions en punissant les autres n'est pas un procédé que je défends. Oui il faut rendre les déplacements plus faciles, favoriser le transport collectif.

M. ETCHEGARAY : Vous trouvez que nous n'avons rien fait ? Nous avons beaucoup de retard, je suis d'accord.

Mme BROCARD : Non je ne dis pas cela. Mais cela m'ennuie qu'en commission nous commençons par entendre : « Ce n'est pas à cause de nous mais à cause des autres. » Ces autres qui sont allés dans les Landes, c'est bien souvent parce qu'ils ne peuvent plus aller ici et parce que c'est trop cher.

Trouver des solutions en punissant les autres n'est pas quelque chose que je défends. Demain nous serons confrontés au même problème avec des Basques venus d'ailleurs car ils ne peuvent plus non plus se loger ici. Ces gens qui viennent travailler ici, il faut s'en réjouir. Ne les stigmatisons pas. Nous sommes une ville centre, travaillons pour que les déplacements soient plus aisés mais arrêtons de stigmatiser les autres, car nous sommes toujours les autres de quelqu'un.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Je n'ai pas l'impression que nous les stigmatisons mais si vous le pensez il faut que nous révisions nos procédures de langage.

Mme BISAUTA : J'ai envie de rassurer Mme BROCARD. Il est vrai que nous sommes toujours les autres de quelqu'un. Mais ce qui pose problème ce sont les pendulaires – dont je défends souvent le statut. C'est la catégorie de personnes pour laquelle c'est le plus difficile de trouver une réponse. Quand on habite à Saint-Martin de Seignanx ou à Saint-Pierre d'Irube, la situation est complexe. Il va de soi que la personne qui habite dans le centre de Bayonne et travaille au centre est le citoyen idéal. Il fait tout à pied. Pour ma part j'habite à l'extérieur, non loin de Didier-Deschamps, et pour beaucoup, je suis déjà en pays étranger. J'ai d'ailleurs eu beaucoup de mal à habiter là-bas étant née au Petit Bayonne. Quand nous prenons la voiture, nous faisons partie de ces populations qui entrent dans la ville, y compris à certaines heures où cela est difficile. À Bordeaux, le prix du stationnement – inatteignable – est plus qu'incitatif à prendre le tramway. Les Bordelais n'aiment pas non plus les gens venus du Pays basque. Ils les incitent à s'arrêter à Talence pour prendre le tramway. Le maire a raison, cette réflexion est le fait de toutes les villes. Ce problème est inextricable. Le partager au moyen de réunions dédiées permettra d'avancer. Nos réflexions – qui ne sont pas xénophobes je le précise ! – gagnent à être partagées pour avancer.

M. ETCHEGARAY : Toutes ces interventions sont pertinentes. Je vous propose de faire une réunion mobilité. Des décisions doivent être prises.

M. CORRÉGÉ : Nous ne voulons stigmatiser personne. Nous essayons d'avoir une politique de mobilité équilibrée. Nous demandons aussi aux Bayonnais qui travaillent à l'extérieur de moins utiliser leur voiture pour aller sur le lieu de travail. C'est par ce type de mesures que nous essayons d'équilibrer les décisions. Sachant pertinemment que nous ne sommes pas dans une ville où les transports en commun permettent d'avoir un taux de motorisation en dessous de 1, si nous voulons inciter ces personnes à réduire l'usage de leur voiture, nous proposons des mesures adaptées. Le covoiturage en fait partie. Si une voiture réunit 4 personnes venant travailler c'est 3 voitures en moins sur le réseau routier. Les mobilités rendent humbles. Nous

expérimentons, nous nous trompons, nous revenons. Mais sachez que nous ne voulons stigmatiser personne et que nous essayons de trouver les leviers permettant de réduire la pollution et de préparer une transition environnementale.

M. ETCHEGARAY : Nous allons faire une réunion de travail à laquelle nous convierons M. Fabien DUPREZ, le directeur de l'agglomération et quelques-uns de ses collaborateurs. Je pense qu'il n'y a pas vraiment de clivages dans cette affaire. Par contre, c'est complexe et nous ne nous y prenons pas très tôt.

Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE.

21. Fêtes de Bayonne 2022 - Prise en charge des coûts de sécurité mobilisés par les services de l'État

M. MILLET-BARBÉ : Ces coûts concernent les compagnies de CRS et la Police nationale dans ses missions régaliennes. Avant de lire cette délibération, je tiens à apporter un certain nombre d'éclaircissements qui seront utiles au débat si certains d'entre vous souhaitent intervenir. Ces coûts ont évolué dans le temps. Les premières estimations datent de 2018 avec la circulaire Collomb et tournaient autour de 510k€ (400k€ pour les CRS et 110k€ pour les autres forces de Police).

Puis une autre proposition a été faite par le sous-préfet sur la base d'un forfait de 150k€ pour les fêtes de 2018. Le maire de Bayonne s'est opposé à la signature de la convention qui permettait d'engager le processus du financement pour de multiples raisons (de fond comme de délais jugés trop courts, ces propositions ayant été formulées le 15 mai et le 14 juin 2018 pour des fêtes se déroulant fin juillet). 150 k€, ce n'est tout de même pas rien. L'inscription budgétaire ne pouvait se faire dans des délais aussi courts. De surcroît la question se posait de façon analogue, selon nous, pour les villes de Mont-de-Marsan et de Dax notamment, dans une même chronologie, et aucune réponse ne nous était donnée lorsque nous demandions de quel traitement ces villes bénéficieraient. Un flou en termes de réponse nous laissait penser que nous serions peut-être les seuls à devoir payer cette somme de 150k€ pour 2018.

En 2019, aucune proposition de tarification des forces de police émanant de l'État ne nous a été adressée. Cette proposition est intervenue très curieusement après les fêtes, au mois d'octobre 2019. Cette proposition a été revue aussi curieusement à la baisse : à savoir 493 k€ en 2019. Est alors apparu un montant 10k€ correspondant à un coefficient de majoration pour manifestation à caractère non lucratif, soit un coût d'intervention ramené à 384k€. La situation est restée en l'état durant la période de Covid-19.

En 2022, a eu lieu le retour des fêtes de Bayonne. Publiée récemment, la circulaire Darmanin est venue préciser un certain nombre de points émanant de la circulaire initiale de M. Collomb. Un montant de 470 k€ a été proposé.

Cela a donné lieu à un certain nombre d'échanges. Nous avons décidé d'observer en détail le champ missionnel de ceux qui sont appelés à intervenir au niveau de la sécurité. Le fait d'avoir un ancien commissaire divisionnaire du district de la Côte basque à nos côtés a beaucoup

facilité ce travail. Le champ missionnel est entendu comme étant le champ qui ne correspond pas aux missions habituelles de la Police. En l'occurrence il s'agit d'un champ nouveau induit par les fêtes de Bayonne et tout ce qu'elles supposent de contraintes spécifiques. Ce travail a abouti à un accord visant à régler cette année un montant de 69 007 €. Les policiers en réserve ne sont pas facturés. Seuls ceux en intervention le seront.

Le ministère de l'Intérieur a engagé les moyens nécessaires au bon déroulement des fêtes de Bayonne qui se sont déroulées entre le 27 et le 31 juillet dernier. Sur la base des éléments contenus en note explicative de synthèse, la Ville doit prendre en charge les dépenses correspondantes suivant le périmètre des missions confiées à la Police nationale pendant les fêtes, soit une somme de 69 007 €. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Direction départementale de la sécurité publique.

M. ETCHEGARAY : Voilà pour ce rapport inhabituel.

M. ETCHETO : C'est un sujet important. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. C'est la convention que nous pouvions craindre. Vous en aviez parlé il y a quelques mois au moment des fêtes. L'impact financier est relativement modéré, mais cela risque de créer un précédent. Il sera évidemment difficile de revenir en arrière sur cette question-là.

Nous le regrettons d'autant plus que nous pensons que la position de l'État et ses arguments sont parfaitement discutables dans la mesure où les fêtes restaient un événement non lucratif. J'avais abordé cette question-là lorsque nous avons étudié la possibilité de rendre l'entrée aux fêtes payante. Il est évident que procéder ainsi transforme la nature de la fête, fragilise la position municipale et donne du grain à moudre à l'État.

Ce qui est aussi inquiétant, comme tu l'as souligné, c'est le caractère équivoque de la définition du périmètre des missions de ses agents. La somme est presque ridicule par rapport au nombre d'agents mobilisés. Qu'est-ce qu'on prend en compte comme agents ? Ce sont les forces de police. Si demain nous faisons entrer en ligne de compte la mobilisation des personnels hospitaliers et des pompiers, où s'arrête-t-on dès lors que le précédent est créé ?

Nous pouvons craindre que ce soit une négociation qui se durcira d'année en année et qu'elle soit conditionnée aux divers besoins de l'État. Par conséquent nous nous abstenons sur cette délibération, en disant notre inquiétude au passage.

M. BERGÉ : D'abord une demande de clarification. Vous avez évoqué des négociations analogues en 2018 pour les communes de Dax et Mont-de-Marsan. Ayant moi-même eu connaissance de celles-ci, j'ai fait vainement quelques recherches pour prendre connaissance du contenu de leurs délibérations. Il m'a été impossible d'y accéder.

M. MILLET-BARBÉ : Elles vont être faites. Je suppose qu'ils vont devoir délibérer comme nous le faisons ici à Bayonne.

M. BERGÉ : Notre groupe trouve cela particulièrement regrettable dans la mesure où cette intervention relève de missions régaliennes. Un État qui vient réclamer la somme de 69k€ pour des raisons de sécurité est dérisoire. Nous estimons que la population souhaite que l'État assume ses missions régaliennes qui sont particulièrement en difficulté dans notre pays actuellement : santé, éducation, sécurité. L'impôt est justement là pour financer ces missions régaliennes. Le consentement à l'impôt est particulièrement important, et si nous voulons que les citoyens adhèrent à ce principe il faut leur rappeler que seul le paiement de cet impôt permet d'avoir une santé à niveau, une bonne éducation et une sécurité prise en charge par nos services de Police.

C'est donc la raison pour laquelle notre groupe votera contre. L'État voit se développer la tarification de ces événements festifs et y voit une aubaine, même si chercher 69k€ ne mène pas loin. Si les superprofits de certaines grandes entreprises étaient taxés, nous aurions de quoi financer largement les missions régaliennes de l'État.

M. MILLET-BARBÉ : Mon cher collègue, concernant les fonctions régaliennes de l'État, permettez-moi de vous rappeler que dans le cas qui nous occupe, nous sommes comme l'indiquait le maire à l'instant, organisateur de la fête. L'État n'est pas demandeur de l'organisation de ces fêtes à Dax, Bayonne ou Mont-de-Marsan. Il n'est pas demandeur de la Grande Braderie de Lille taxée de façon analogue ni de toutes ces grandes manifestations nationales. Il faudrait tout de même s'en rappeler.

Dès lors que nous engageons un processus de ce genre – et Dieu sait si nous aimons nos fêtes et que nous considérons que ce sont de très belles fêtes qui drainent un nombre considérable de gens y compris de régions voisines –, il est important que se pose cette question.

Si nous ne payons pas tant que ça, c'est peut-être dû au fait que nous faisons un effort considérable d'organisation : nous employons 600 personnels qui ne sont pas des policiers mais des agents de sécurité qui concourent grandement à la sécurisation de nos fêtes. Ils viennent de façon préventive éviter un certain nombre de situations qui seraient susceptibles de nécessiter l'intervention de la Police nationale et des CRS. Je ne sais pas du tout comment cette prise en charge est assurée dans les autres villes mais, quoi qu'il en soit, notre politique locale qui consiste au recrutement de 600 personnels est considérable. Cela est de toute évidence pris en compte.

Par conséquent, je ne suis donc pas tout à fait sûr que les missions régaliennes entrent en ligne de compte, l'État n'étant pas demandeur de l'organisation de fêtes comme celles-ci.

Le problème qui se pose aujourd'hui pour les fêtes de Bayonne pourra concerner demain, si nous n'y prêtons pas attention, la fête du jambon. Nous avons désormais une compagnie de CRS qui nous aide désormais pour cette manifestation. Sans celle-ci, nous ne savons pas comment nous pourrions garantir la sécurité de tous – en particulier la nuit – durant cette manifestation en plein développement.

Il faut tenir compte de tous ces facteurs. Mais nous ne serons pas les seuls à payer cette année.

M. ETCHETO : Manifestations sportives, manifestations culturelles, etc. Une fois que la porte est ouverte, cela ne s'arrête plus. Il faut une équité de traitement. Est-ce que l'État adopte la même position selon qu'il s'agit de fêtes traditionnelles ou d'autres types de manifestations culturelles ou sportives se tenant ailleurs sur le territoire ?

M. MILLET-BARBÉ : Il serait intéressant d'aller interroger l'organisation de la Coupe du monde de rugby qui se déroulera l'an prochain, pour savoir si dans son budget est prévue une participation de cette nature.

Mme HERRERA-LANDA : Nous ne pourrions pas demander une explication à M. Claude ACHER puisqu'il était en responsabilité. Mais un Championnat du monde exige une organisation régalienne. En revanche, nous pouvons déplorer la disparition de nombreuses courses cyclistes – en particulier d'avant-saison – en raison de l'application de la prise en charge par les organisateurs des frais de Police nationale, depuis une dizaine d'années déjà.

M. ETCHEGARAY : Les fêtes de Bayonne, vous le savez bien, sont un événement exceptionnel. Nous savons bien qu'il faudrait aborder ce sujet à un moment donné. Comme le dit M. ETCHETO, c'est une première, certes. Mais c'est peut-être une bonne chose dans la mesure où cela permet de fixer les choses à l'issue d'une négociation. Nous savons que nous ne sommes pas à la valeur réelle de cette prestation. Nous fixons une règle entre une collectivité qui organise une manifestation parmi les plus importantes en France – et même en

Europe – et l'État qui vient rappeler qu'en tant qu'organisateur de ces fêtes que la ville ne peut demander à l'État de supporter l'entièreté de ce coût. Je suis réceptif à cet argumentaire. Je ne vous dis pas que nous n'avons pas résisté initialement lorsque nous avons eu connaissance des premières sommes proposées. Et nous l'avons fait notamment au moyen d'arguments, y compris juridiques, assez analogues aux vôtres. Cependant, je ne pense pas que cet argumentaire puisse tenir.

Je suis assez heureux que nous puissions vous proposer une somme que nous avons négociée et qui fixe les limites que nous avons établies.

Les fêtes rassemblent environ 1 200 000 personnes sur 5 jours. J'espère que ce nombre ne va pas s'accroître. Nous avons fixé en quelque sorte une espèce de référentiel qui pourra être utile aussi à d'autres villes organisant des manifestations analogues. Au fond il s'agit de grandes fêtes patronales. Il en existe partout dans le pays. Il faut bien que l'État puisse rappeler à un moment donné à ces communes organisatrices qu'elles doivent mettre la main à la poche.

Sincèrement, je ne suis pas totalement surpris par la situation. Si celle-ci se traduit par une facture de 69 007 € pour être quitte au regard de ce que nous devons à la présence de cette Police, c'est assez satisfaisant. M. MILLET-BARBÉ vient de rappeler les sommes importantes versées à la société de sécurité. La présence des policiers, quant à elle, est symbolique bien évidemment, mais au-delà de cela, elle est d'une efficacité réelle. Leur intervention est parfaitement adaptée à la nature de cet événement. Nos CRS sont incontournables, nous avons besoin d'eux.

Je ne crois pas que les ministres Collomb et Darmanin étaient de la même couleur politique et pourtant ils étaient du même avis pour considérer que l'État n'avait pas à supporter cela.

J'entends vos arguments car je les ai moi-même plaidés pour essayer d'éviter jusque-là d'avoir à passer à la caisse. Maintenant, il en va différemment, pour les raisons que je viens d'expliquer.

M. BERGÉ : Au regard des arguments que vous venez de donner, j'aurais tendance à dire que le grand perdant dans cette affaire, c'est l'État. Symboliquement, nous avons l'impression qu'il vient faire l'aumône pour 69 007 € et il perd de sa superbe en matière de compétence régalienne. Ce n'est pas avec cette somme que nous allons rétablir les comptes de l'État de façon claire.

Tous ces événements festifs d'envergure nationale participent à la cohésion sociale d'un pays. Ce sont des catharsis qui permettent le mieux vivre ensemble pendant tout le reste de l'année. Nous fabriquons de la cohésion sociale à l'occasion de ces grands moments festifs.

En outre, ces événements permettent à beaucoup de gens de gagner de l'argent. Or, ces personnes paient des impôts permettant de payer ces forces de police.

En termes d'image, l'État ressort perdant, et nous ne pouvons que le déplorer.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 4, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE. Abstention : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

22. Contrôle allégé partenarial - Dépenses relatives aux subventions - Convention entre l'ordonnateur et le comptable public

M. PARRILLA ETCHART : Le contrôle allégé partenarial est un levier au service de la rationalisation de la chaîne comptable. Ce contrôle repose sur une convention entre la collectivité territoriale et le contrôle public permettant de dispenser certaines opérations de contrôle a priori de la part du comptable public et de la fourniture de pièces justificatives en contrepartie d'une garantie d'un bon niveau de contrôle interne et d'une bonne qualité comptable. Ce dispositif peut s'avérer utile pour la collectivité comme levier pour mettre en place un contrôle interne, fluidifier la chaîne comptable et, in fine – point important – réduire les délais globaux de paiement.

Selon les précisions apportées en note explicative de synthèse et en accord avec le trésorier municipal, un contrôle allégé partenarial (CAP), tel que défini par les arrêtés du ministre du Budget du 11 mai 2011 et du 6 janvier 2014, sera mis en place. Il concernera, dans un premier temps, les dépenses relatives aux subventions versées. Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'approuver les termes du contrôle allégé partenarial proposé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante amenée à être établie avec le Trésorier municipal.

M. ETCHEGARAY : Ainsi présenté par un professionnel du Trésor, c'est beaucoup plus lisible. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Remises gracieuses de créances

M. PARRILLA ETCHART : Il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 2 460,09 € et le montant des remises gracieuses à 1 845,07 €.

M. ABADIE : Il est gênant de voir apparaître des noms dans l'annexe. Est-ce une obligation légale ? Par ailleurs, est-ce qu'un accompagnement social en lien avec ces remises gracieuses est prévu ?

M. PARRILLA ETCHART : Sur l'anonymat, les informations données par la Trésorerie municipale se doivent d'être claires par rapport à la collectivité. Il faut savoir que lorsque nous arrivons au stade des remises gracieuses, tout le processus en amont a été effectué : mise en place d'un titre objectivement élaboré et pris en charge par la Trésorerie municipale et, au fur et à mesure de la constatation de la non-possibilité de recouvrement, une liste d'admission à la remise gracieuse rédigée par le trésorier.

M. ETCHEGARAY : Cela ne peut se faire anonymement ? Je n'ai pour ma part pas la réponse.

M. PARRILLA ETCHART : Non, je ne le pense pas.

M. ETCHEGARAY : Il faudrait que nous ayons un semblant de texte sur ce point. Pourrez-vous regarder cela, M. PARRILLA ETCHART, svp ?

M. PARRILLA ETCHART : Oui. Concernant l'aide à ces personnes en difficulté, les services municipaux, tout au long du processus de recouvrement, incitent à se rapprocher de services sociaux.

M. ABADIE : Je ne sais pas si c'est toujours le cas, mais il existait une assistante sociale dédiée à la CAF.

M. ETCHEGARAY : Le Département dispose d'un service dédié, y compris pour le paiement des factures d'électricité, d'énergie. Une commission d'accompagnement existe. Le département est très présent dans ce domaine, ainsi que le CCAS.

M. PARRILLA ETCHART : Cela concerne également les frais de restauration scolaire.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

24. Mise à disposition de la Maison de quartier du Séqué au profit de l'association « La Ferme de Loustaounaou » - Renouvellement de la convention

Mme HARDOUIN-TORRE : Cela fait deux ans qu'un renouvellement de convention est nécessaire. La ville mettait gracieusement à disposition les locaux du quartier de Séqué au profit de cette association. Nous proposons désormais de passer sur une convention de trois ans pour éviter d'avoir à représenter chaque année la même délibération.

J'en profite pour vous préciser que cette association a vraiment pris ses marques au sein du quartier, avec un marché le mercredi de 16-22 heures, des cours d'anglais, d'espagnol, de yoga, de pilates, ainsi qu'une chorale. Cette dernière se réunit le mercredi à 18 heures et sera peut-être source de forces vives pour le futur chœur professionnel.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement à titre gratuit et pour une durée de trois ans de la mise à disposition au profit de l'association "La Ferme de Loustaounaou" de l'ensemble immobilier constituant la Maison du Séqué, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse. Monsieur le Maire ou son représentant sera autorisé à signer la convention afférente, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci, il s'agit d'une association qui fait un très bon travail dans le quartier. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Constitution d'une servitude de vue au bénéfice de la société Bouygues Immobilier - Future résidence sise 121 rue Maubec près de l'angle de l'avenue De Lattre de Tassigny

M. LACASSAGNE : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'une servitude de vue au profit de la société Bouygues Immobilier, dans le cadre de son projet de construction d'une résidence 121 rue Maubec, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse. Monsieur le Maire ou son représentant sera autorisé à signer la

promesse afférente, l'acte définitif, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Abandon d'une servitude de passage constituée au profit de la Ville de Bayonne par le syndicat des copropriétaires de la résidence Kurlinka sise 3, 5 et 7 rue de Balichon

Mme DUHART : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'abandon de la servitude de passage public piétonnier qui grève depuis 2003 l'assiette de la copropriété de la résidence Kurlinka sise 3, 5 et 7 rue de Balichon, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse. Monsieur le Maire ou son représentant sera autorisé à signer l'acte authentique afférent, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Acquisition de parcelles appartenant au groupe SNCF sises 75 rue Maubec - Précisions à apporter à la délibération du 14 octobre 2021

M. CORRÉGÉ : Il est demandé au Conseil municipal de compléter la délibération du 14 octobre 2021 par laquelle a été approuvée l'acquisition auprès du groupe SNCF de 3 parcelles sises 75 rue Maubec, dans le cadre d'un projet de création d'un parc de stationnement public. Il s'agit en l'occurrence de préciser qu'une division en volumes est établie, le groupe SNCF restant propriétaire de l'emprise du tunnel ferroviaire situé sur l'une des parcelles à acquérir. Monsieur le Maire ou son représentant sera autorisé à signer l'état descriptif de division en volumes afférent, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

28. Gestion des populations de grands animaux sauvages - Partenariat avec l'association Saint Hubert Côte Basque

M. SÉVILLA : En lien avec l'accroissement significatif des grands animaux sauvages notamment des sangliers vivant en milieu urbain et périurbain, il est proposé de conclure un partenariat avec l'association intercommunale de chasse Saint Hubert Côte-Basque afin de

mettre en œuvre des actions de prévention, de suivi et de régulation, le cas échéant, de ces populations. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. Ce partenariat s'accompagnera d'un soutien financier annuel fixé à 1 500 € pour l'année 2022. Ce partenariat donne lieu à une extension en partenariat avec la faculté puisqu'un travail de suivi et de gestion de population de grands gibiers sera effectué à l'échelle de la commune, voire de l'agglomération.

M. ETCHEGARAY : La prolifération des sangliers est exponentielle. Aucun quartier n'est épargné. N'oublions pas qu'un sanglier est entré dans une école de la Citadelle.

Mme HARDOUIN-TORRE : Cela vous a marqué.

M. ETCHEGARAY : Beaucoup ! J'ai eu peur face à un sanglier, pourtant petit. Je suis monté en haut d'une échelle d'un jeu d'enfants. Les sapeurs-pompiers n'étaient pas plus à l'aise que moi, cela m'a rassuré !
Revenons aux choses sérieuses ! Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES

29. Enfouissement du réseau de télécommunications, rue Henri Zo - Conventions avec la société Orange

M. ARCOUET : Préalablement aux travaux d'élargissement de la rue Henri Zo, au droit du gymnase de l'établissement Largenté, la Ville de Bayonne souhaite poser l'infrastructure nécessaire à l'enfouissement du réseau de télécommunications d'Orange. À cet effet, une convention doit être conclue entre la Ville de Bayonne et la société Orange. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante telle que présentée en annexe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

30. Rénovation extension du Musée Bonnat-Helleu - Lot 16 revêtements de sols souples - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société Atlantic Revêtements

M. SALANNE : Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du Musée Bonnat-Helleu, un marché a été conclu avec la société Atlantic Revêtements concernant les revêtements de sols souples. La solution "moquette en lez" initialement retenue ne paraît, en définitive, pas adaptée aux usages des espaces concernées. Il est donc proposé de retenir une solution en sols vinylique tissé et demandé en ce sens au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir aux conditions indiquées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, M.DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

31. Travaux d'entretien et de rénovation des espaces verts pour la période de 2023 à 2026 - Lancement de la consultation et signature des contrats

M. AGUERRE : Dans le cadre de la maintenance des espaces verts, il est proposé de confier certaines tâches à des entreprises par le biais d'un appel d'offres ouvert décomposé en 5 lots selon détails figurant en note explicative de synthèse. Il est proposé en ce sens au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. Foire au jambon et fêtes de Bayonne 2023, 2024, 2025 - Fourniture et mise en place de gobelets et récipients réutilisables - Lancement de la procédure - signature des marchés

Mme HARDOUIN-TORRE : Afin de contribuer au développement durable mais également d'apporter sécurité et confort aux acteurs des Fêtes et de la Foire au jambon, la Ville de Bayonne a généralisé l'emploi de gobelets réutilisables lors de ces deux événements. Dans ce cadre, une consultation, sous la forme d'un dialogue compétitif, doit être lancée pour les années 2023 à 2026 selon les conditions définies en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure correspondante ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces contrats.

M. ABADIE : Quel est le nombre de gobelets nécessaires dans le cadre de la Foire au jambon ?

Mme HARDOUIN-TORRE : Ce serait de l'ordre de 300 000 à 400 000 pièces. Nous vérifierons ce point qui vous sera communiqué par mail.

M. ABADIE : L'association locale Basoberri, qui existe toujours, pourrait éventuellement fournir ces gobelets. S'ils peuvent suivre au niveau de la quantité.

Mme HARDOUIN-TORRE : Il n'y a pas que les verres à fournir. Il faut également une infrastructure pouvant assurer l'entretien durant les fêtes. Chaque nuit les verres sont lavés et redistribués aux différents bars. Il faut impérativement une structure adaptée à l'ampleur de la manifestation. Sans aucun mépris de ma part, nous ne sommes pas sur une toute petite fête.

Mme HERRERA-LANDA : J'aurais une question générale sur les marchés publics qui n'est pas à traiter ce soir et qui sera certainement abordé dans le cadre de la Commission développement durable – spéciale climat sur l'écoconditionnalité intégrée aux marchés publics. Cette question sera transversale.

Je souhaiterais d'ores et déjà attirer l'attention sur l'usage massif des bouteilles en plastique. Cela a déjà été évoqué en commission. Cela rappelle les années soixante-dix, à l'époque où les bouteilles de lait en plastique servaient à conditionner la sangria. Aujourd'hui il s'agit d'autres types de boissons.

Une très belle série de photos réalisée par un artiste bayonnais qui a accompagné le personnel communal en charge du nettoyage matinal des rues durant ces fêtes révèle la présence de montagnes de plastique dans les rues. Un problème a été résolu avec le recours au Basoberri, qui n'est certes pas la solution idéale, mais reste la moins mauvaise à l'heure actuelle. Beaucoup de verres en plastique restent « dans la nature », au moins 300 000 d'après ce qui a été dit lors de la dernière commission.

Il serait nécessaire de sensibiliser les acteurs commerciaux qui font, avant les fêtes, des commandes monstrueuses de bouteilles en plastique que nous retrouvons ensuite dans les rues. Je ne sais pas si la solution technique existe... Il faudrait peut-être revenir à du pichet. En tout cas, il est inutile d'avoir du Basoberri d'un côté, si l'usage de ces bouteilles en plastique non-recyclées est maintenu de l'autre. Je ne sais même pas si nous serions en mesure de recycler celles-ci. Et quand bien même cela ne serait pas une bonne solution, puisque cela produit un déchet à usage unique. Ce qui pose souci.

Mme HARDOUIN-TORRE : Mme BISAUTA et M. DAUBISSE vont compléter mes propos. Nous en avons effectivement parlé dans le cadre de la Commission prévention et de la commission extra-municipale des fêtes. J'ai évoqué ces problématiques avec deux gérants de bar que j'ai reçus mardi dernier. Ils ignoraient les conséquences que pouvaient avoir ces bouteilles sur la voie publique au niveau du matériel de la ville. La difficulté à voir avec Ecocup concerne la possibilité éventuelle de fournir des bouteilles consignables. À ce stade, nous n'avons pas encore d'éléments de réponse. Le pichet sert pour la bière. Les bouteilles sont destinées aux boissons préparées (sangria, mojito, etc.). Il faut savoir qu'une partie de ce stock est vendue par les commerces (petits supermarchés).

Mme BISAUTA : Je précise qu'il s'agit d'un nouveau marché dans lequel il faut inclure cette bouteille consignable en décrivant de façon précise l'objet souhaité (contenance, etc.). Le seul moyen de résoudre la situation est la consigne. Les poubelles de tri sont insuffisamment utilisées. Ce principe de consigne pose également le problème du support dans lequel sont placés les verres ou bouteilles à consigner.

Mme HERRERA-LANDA : Ayant ramassé plusieurs exemplaires de ces bouteilles, j'ai constaté qu'aucune marque ne permet de remonter au fabricant. Impossible de savoir d'où cela vient. Par contre, cela arrive massivement par camions dans le Petit Bayonne, durant les quinze jours qui précèdent les fêtes.

Mme BISAUTA : S'agissant d'enseignes, il faudrait prévenir rapidement les cafetiers de cette introduction dans le marché, de façon qu'ils ne s'approvisionnent pas entretemps de leur côté.

M. ABADIE : Comment peuvent-ils stocker toutes ces bouteilles ?

M. DAUBISSE : Les cafetiers s'approvisionnent généralement auprès de grossistes, ils font donc déjà face à la problématique du stock avec ces bouteilles plastique d'1 l. Préparées à l'avance et stockées au frais, ces bouteilles peuvent être vendues très rapidement. Le problème auquel se heurte le service de nettoyage est que ces bouteilles bloquent les balayeuses et nettoyeuses. Un ramassage manuel à la pince est nécessaire. Outre l'aspect écologique déjà évoqué, cela nécessite énormément de temps de ramassage. La solution d'intégrer ces bouteilles consignées qui se ferment et sont réutilisables me paraît être la bonne.

M. ETCHEGARAY : C'est donc une question de cahier des charges. Vous tombez tous d'accord sur ce point. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public - Accord-cadre conclu en groupement de commande avec la Ville d'Anglet - Avenant n° 1 (lot n° 1)

M. SALANNE : En février 2022, la Ville de Bayonne associée à la Ville d'Anglet via une convention de groupement de commandes, a conclu avec le groupement d'entreprises BMSO/AQUITAINE DÉTECTION un accord-cadre mono attributaire à bons de commande en vue de géo-référencer le réseau d'éclairage public des deux villes et d'intégrer les données recueillies dans un système de gestion d'éclairage public. Selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, l'entreprise BMSO titulaire du lot n° 1 pourrait fournir la localisation des fourreaux vides moyennant l'ajout d'un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires. Ces informations viendraient utilement compléter les bases des données des deux villes. Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant n° 1 à ce marché pour compléter le bordereau des prix.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. Fourniture de papier pour le matériel bureautique de la Ville, des écoles et du CCAS - Constitution d'un groupement de commandes

M. SALANNE : Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il a été décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre conclu en 2019 pour couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en papier pour le matériel bureautique. La procédure sera dès lors relancée en introduisant de nouvelles conditions d'exécution au contrat via une clause de réexamen destinée à répondre à l'imprévisibilité des prix. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Maintenance des systèmes de contrôle d'accès, des systèmes anti-intrusion et des systèmes de vidéo-surveillance concernant les établissements communaux et du centre communal d'action sociale - Convention de groupement de commandes avec le CCAS

M. SALANNE : Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il a été décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre conclu en 2019 pour couvrir les besoins des

services municipaux et du CCAS en papier pour le matériel bureautique. La procédure sera dès lors relancée en introduisant de nouvelles conditions d'exécution au contrat via une clause de réexamen destinée à répondre à l'imprévisibilité des prix. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce marché.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

36. Contrat d'assurance "responsabilité et risques annexes" - Lancement de la consultation des opérateurs économiques et signature du contrat suite à résiliation

Mme DUHART : Le lot "responsabilité et risques annexes" des marchés d'assurance de la Ville étant résilié au 31 décembre 2022, en raison de l'impossibilité juridique et financière pour la Ville d'accepter la majoration du contrat "responsabilité civile" imposée par la compagnie d'assurances, il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation selon les conditions définies en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer ladite consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer le marché correspondant.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

37. GIP-DSU - Appel à projets 2022 - Attribution de subventions

Mme LARRÉ : Dans le cadre du contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Pays basque, le GIP- DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2022 ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose d'accompagner, sur ses crédits spécifiques "Politique de la Ville", les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant de 28 925 €.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

38. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 19 postes et d'un contrat de projet.

Sur 20 créations de postes, une création concerne l'agence postale communale évoquée précédemment. Le deuxième poste de cette agence résulte d'un redéploiement. Les 19 autres postes concernent des transformations de postes. Les suppressions correspondant à ces 19 postes seront soumises en conseil municipal après avis du comité technique. Ces explications me semblaient nécessaires dans la mesure où ce type de chiffres est parfois trompeur. C'est la raison pour laquelle je répons par avance à la question que vous auriez pu vous poser.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE

39. Mise à disposition d'un local auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques pour les rendez-vous avec la psychologue du travail

Mme BRAU-BOIRIE : Sur proposition du CDG64, la ville de Bayonne a décidé pour ses agents la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire autour du médecin de prévention. Cette équipe se compose d'un ergonome, d'un psychologue du travail, d'un correspondant handicap, d'une assistante sociale et d'un conseiller de prévention.

Dans un contexte géopolitique, énergétique, économique, écologique et sanitaire incertain, les motifs d'anxiété sont nombreux dans la période que nous vivons. Le confinement s'est ajouté à tout cela. Ces événements ont poussé chacun à s'interroger sur ce qu'il considère comme essentiel dans son bien-être et son épanouissement. La nécessité de donner du sens à son travail et la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée deviennent des critères essentiels pour les salariés, qu'ils exercent dans le privé comme dans le public.

Dans ce contexte, le monde du travail n'est pas épargné et fait face à des contraintes toujours plus fortes – toujours faire plus avec moins de moyens. Cette situation génère un stress accru qui s'ajoute à un contexte général anxigène. Cette accumulation peut devenir trop importante pour certains et avoir un fort impact sur la santé mentale. Une aide et un accompagnement psychologique sont alors nécessaires. Les défis à venir sont importants. Ils ne pourront être relevés que grâce à un engagement collectif et une solidarité effective. Notre rôle d'employeur est de veiller à la santé de nos agents, d'assurer un accompagnement dans des moments difficiles pour que chacun trouve sa place dans la collectivité car l'action de chacun est indispensable pour continuer de proposer aux Bayonnaises et Bayonnais un service public de qualité.

C'est la solidarité dont nous ferons preuve, élus comme agents, qui nous permettra de dépasser les difficultés auxquelles nous devrons faire face.

Il s'agit donc de la mise à disposition d'un local auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques pour les rendez-vous avec la psychologue du travail.

Par délibération du 7 avril 2022, le conseil municipal a approuvé les termes du nouveau dispositif d'adhésion au service Santé Sécurité au Travail du CDG64 qui comprend la mise à disposition d'un service d'accompagnement psychologique au bénéfice des agents. Ce

service requiert la mise à disposition d'un local et du mobilier nécessaire. Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition jointe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICES PUBLICS

40. Délégation de service public de fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire (année 2021)

M. MILLET-BARBÉ : Le rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2021 a été examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 27 septembre 2022. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2021 établi par la société Mendes Crosa, délégataire du service public de fourrière automobile.

DONT ACTE

41. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport annuel du délégataire (année 2021)

Mme HARDOUIN-TORRE : Depuis le 15 janvier 2014, la ville a confié au groupement SVD41-DALKIA la gestion du réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne. Le rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2021 a été examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 27 septembre 2022. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité établi pour l'année 2021 par le délégataire du service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

J'en profite pour rappeler qu'au vu de l'explosion actuelle des factures énergétiques (gaz, électricité), ceux qui peuvent bénéficier de la chaufferie bois Egurretik apprécient ce service puisqu'ils voient leurs factures considérablement diminuer.

J'appelle de mes vœux que nous ayons d'autres possibilités de réseaux de chaleur bois sur la ville de Bayonne, pour d'autres quartiers. En sachant que vont être raccordés sur ce réseau prochainement, La Citadelle, la place des Gascons et le CCAS. Je pense que c'est pour l'avenir la solution la plus efficace, la moins onéreuse et aussi la plus favorable à l'environnement.

M. ETCHEGARAY : Nous sommes complètement d'accord.

DONT ACTE

SOLIDARITES

42. Attribution d'une subvention à l'association DIAKITE

Mme LAUQUÉ : Pour les besoins de ses activités, l'association DIAKITE, dont le but est de venir en aide aux populations déplacées et/ou exilées en transit à Bayonne, est amenée à louer un local situé 8 rue Sainte-Ursule appartenant à Habitat Sud Atlantique. Afin de soutenir ce projet, il est prévu d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 2 100 €.

M. LABADIE : Alléluia !

M. ETCHEGARAY : Vous allez finir par rentrer dans les ordres...

M. ABADIE : Ma femme dirait plutôt rentrer dans le désordre ! Je salue en effet cette décision où le bon sens l'a emporté, enfin. Nous étions intervenus à plusieurs reprises dans cette instance, et notamment en février et en avril 2022. Vous indiquiez vous aussi que vous souhaitiez faire cesser cette situation rocambolesque qui voyait deux instances occupées d'un même public sans aucun lien entre elles. Cela durait depuis presque deux ans. Depuis décembre 2020. C'est long comme lacune.

Azkenean, gauzak ari dira zuzentzen. Ea ikusiko gira nola egoera hobetuko den.

Les liens sont en phase d'être renoués entre les membres de Diakité et les salariés de Pausa qui entretiennent depuis un certain temps une collaboration *ad hoc*. L'association Diakité poursuivra cette activité de fourniture de produits d'hygiène, de fourniture de vêtements et de permanences médicales dans un local dédié et pourra développer d'autres projets.

Certes, nous savons que la convention avec HSA, relative à l'utilisation de ce local de Saint-Ursule n'a pas encore été signée – du fait notamment de l'attente de la pose de levier de cumulus m'a-t-on dit. L'association espère intégrer d'ici la fin de l'année ce local.

Mme LAUQUÉ : Certes nous avons mis du temps, mais nous avons quand même beaucoup travaillé et je tiens à remercier Cyrille DUBREUIL et le personnel d'HSA. Nous avons demandé une priorité que nous n'avons pas eue tout de suite mais que nous avons fini par avoir. Quand vous employez le mot « apaisé », je précise que de notre côté nous avons toujours été dans des relations apaisées. Qu'il s'agisse du personnel de Pausa comme de moi-même. Aucun reproche n'a été formulé. Peut-être que des personnes ont eu ce ressenti, mais pas nous.

M. ETCHEGARAY : Nous sommes contents de l'issue.

Mme LAUQUÉ : Je tiens à préciser également puisque cela m'a été demandé que le prix du loyer est de 3 euros le m². Il s'agit d'un tarif pour les associations pratiqué par HSA. La surface concernée est de 58 m².

Mme HERRERA-LANDA : Merci de la précision. Je m'inquiétais en effet de la capacité à assumer un loyer compte tenu des prix du marché. Je constate que l'association n'est donc pas mise en difficulté.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORTS

43. Mise à disposition de locaux au profit de l'association Aviron Bayonnais Rugby (site de La Floride - 9 avenue Raoul Follereau)

M. LAIGUILLON : Consécutivement à la réception des travaux de construction du bâtiment sur le site de La Floride, il convient d'établir une convention de mise à disposition de cet équipement au profit de l'Association Aviron Bayonnais Rugby, en vue d'y installer son nouveau siège. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention, selon les conditions définies en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Mme HERRERA-LANDA : Enfin ! Nous pouvons nous féliciter de la mise à disposition de cet outil qui faisait grand défaut et en l'absence duquel l'Aviron Bayonnais Rugby Amateur a réussi à faire des exploits du point de vue des résultats sportifs et de la formation.

La condition de mise à disposition nous paraît très satisfaisante dans la mesure où il y a une valorisation de 52 k€ autour de la mise à disposition de cet outil. Nous nous étions inquiétés de la prise en charge des fluides et de l'impact que cela aurait pour l'association mais les précédents Algeco étant de vraies passoires thermiques, le changement ne devrait pas engendrer de différence notable. Merci également pour cette convention. Un problème de responsabilité pourrait surgir en l'absence de convention signée. Tant mieux si le local est utilisé, mais quelle est la sécurisation juridique de cet usage ? Merci.

M. ETCHEGARAY : Nous sommes d'accord sur la délibération.

Sur la convention que vous évoquez, le travail est cours. La réunion technique est prévue la semaine prochaine avec le rugby pro. Nous vous tiendrons informée, Mme HERRERA-LANDA.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44. Adoption du nouveau règlement intérieur des établissements aquatiques

M. LAIGUILLON : Le règlement intérieur des piscines municipales date de plus de dix ans. Il est donc nécessaire de le réactualiser pour le mettre en conformité avec les différentes dispositions réglementaires s'appliquant en la matière. Au vu des précisions apportées en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des établissements aquatiques présenté en annexe. Ce règlement s'appliquera aussi bien au centre aquatique des Hauts de Bayonne qu'à la piscine Lauga.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45. Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Perle Bouge

M. LAIGUILLON : Perle Bouge, rameuse handisport de haut niveau licenciée à l'Aviron Bayonnais Omnisports, est engagée dans une préparation olympique qualificative pour les prochaines olympiades de Paris 2024. Afin d'aider et d'accompagner cette athlète dans sa préparation, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une bourse individuelle, d'un montant annuel de 4 000 € sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

46. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville

M. LACASSAGNE : Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2021 de la société Procivis Aquitaine Sud, tel que présenté en note explicative de synthèse, qui n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

47. Syndicat intercommunal de la Nive Maritime - Rapport d'activité pour l'exercice 2021

M. CORRÉGÉ : Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du syndicat intercommunal de la Nive Maritime, qui révèle un résultat global de clôture de 33 000 €. Ce rapport n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

48. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activités 2021

M. SUSPERREGUI : Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, qui révèle un résultat global de clôture s'élevant à 40 721,15 €. Ce rapport n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

49. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques - Rapport d'activité pour l'exercice 2021

M. ARCOUET : En application de l'article L.5 211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de son rapport d'activité pour l'année 2021 accompagné de la balance du compte administratif, tels que détaillés en note explicative de synthèse.

DONT ACTE

50. Société locale d'épargne Pays basque - Rapport pour l'exercice 2021-2022 du représentant de la Ville

M. PARILLA-ETCHART : Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 de la Société locale d'épargne Pays basque, qui dégage un résultat de clôture d'un montant de 1 199 000 €, tel que présenté en note explicative de synthèse, et n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

51. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque - Rapport pour l'année 2021 des représentants de la Ville au conseil d'administration

M. ALQUIÉ : En application de l'article L.1 524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque de l'année 2021, qui fait état d'un bénéfice de 144 000 €.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE.

52. Société coopérative d'intérêt collectif "Légumes Pro" - Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville

Mme HARDOUIN-TORRE : Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport établi pour l'année 2021, soumis par la représentante de la Ville au conseil d'administration de la "SCIC Légumes Pro" tel que présenté en note explicative de synthèse, et qui fait état d'un résultat excédentaire de 47 398 €.

Cette légumerie non seulement va très bien, mais elle va de mieux en mieux puisqu'elle permet de fournir en restauration scolaire les cantines et crèches bayonnaises notamment, ainsi que les EHPAD, le Sud Landes avec qui nous travaillons autant que la Côte basque.

Ces résultats lui permettent de s'agrandir et de se développer grâce à un terrain à Bayonne (compétence agglomération).

Une congèlerie et une surgèlerie vont être également créés pour que les légumes d'été puissent être distribués l'hiver dans les écoles ou les EHPAD. L'enjeu est de bien nourrir les enfants et les personnes âgées ; cela permet enfin de soutenir les exploitants en leur assurant un certain volume de commande. Ils peuvent ainsi prévoir à plus ou moins long terme leur production locale. Nous pouvons acheter local, sans nécessairement acheter des produits issus de l'Agriculture Biologique (AB). C'est aussi bon pour la santé que d'aller acheter des produits AB ayant parcouru 800 km. Félicitations à la légumerie pro ! Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Mme HERRERA-LANDA : Je souhaiterais simplement que nous puissions disposer d'un rapport un peu plus détaillé. J'ai suivi une formation sur la transition écologique à destination des élus. Je vous incite à vous y inscrire car c'est très intéressant. Le premier jour était consacré aux problématiques du plan alimentaire territorial et l'autonomie alimentaire. Ma demande serait que nous ayons des informations complémentaires sur le bilan d'activités de Légumes Pro.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je ferai passer les rapports et bilans aux services dans les prochains jours.

M. ETCHEGARAY : Un exemplaire sera distribué à chaque groupe. Merci à vous tous.

Le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 7 décembre, à 17 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 10.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du mercredi 7 décembre 2022.

Le Président,
Jean-René Etchegaray,
Maire de Bayonne



Le secrétaire,
Etienne Boutonnet-Loustau,
Conseiller municipal



